



Parc national
des Pyrénées



Rapport d'activités de l'établissement public du Parc national des Pyrénées



2015





2015

L'Edito

Pour le Parc national des Pyrénées, l'année 2015 a été une année de projets et de concrétisations, fruits de coopérations fructueuses !

Très présent dans la vie du territoire, l'établissement public intervient dans de nombreux domaines qui touchent notre quotidien et utiles aux collectivités et partenaires.

Le présent document présente les faits marquants de l'année 2015 et illustre l'action des services du Parc national des Pyrénées. Il a pour ambition de montrer les avancées et la plus-value des coopérations et des actions mises en œuvre, mais aussi la nécessité de la persévérance afin d'améliorer nos compréhensions mutuelles, nos réflexes transfrontaliers, notre manière de travailler ensemble...

Toute l'équipe du Parc national des Pyrénées et les instances de gouvernance (*conseil d'administration, conseil scientifique, conseil économique, social et culturel*) ont apporté leur contribution aux actions menées sur les territoires. Qu'elles en soient remerciées !

Chacun reste conscient des grands chantiers qui s'ouvrent au titre de l'année 2016 et des défis à relever...

Bonne lecture !

Le directeur du Parc national des Pyrénées
Gilles PERRON

A handwritten signature in dark ink, which appears to read "Gilles Perron". The signature is written in a cursive, flowing style.

Sommaire

La mise en œuvre de la charte de territoire	Page 5
Une déclinaison active de la charte de territoire	page 6
Une nouvelle phase d'adhésion	page 8
Connaissance	Page 11
L'adoption de la stratégie scientifique, structurant les besoins et les priorités scientifiques de l'établissement	page 12
Une accentuation de l'acquisition de connaissance en lien avec le changement climatique, valorisée lors de la COP 21	page 13
Elaboration du premier atlas de la biodiversité communale : une démarche marquée par l'engouement des communes	page 14
Le développement d'outils permettant une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités et travaux dans le cœur	page 15
Le Parc national des Pyrénées ouvre ses portes à la recherche avec l'étude des « <i>stratégies de prospection alimentaire des vautours fauves et leurs conséquences sur la gestion des ressources</i> »	page 17
Huit années de recherche en archéologie pastorale en vallée d'Ossau	page 18
Protection des patrimoines	Page 19
Le programme emblématique de réintroduction du bouquetin ibérique	page 20
Le programme de conservation d'une espèce floristique, la subulaire aquatique	page 21
Pour une meilleure cohabitation entre l'ours et les éleveurs	page 22
Du sauvetage d'un gypaète en vallée d'Aspe, à son relâcher	page 23
Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	Page 25
Le Parc national, opérateur des projets agro-écologiques et climatiques pour le territoire	page 26
Le Parc national, engagé dans la transition énergétique	page 27
Un nouveau cadre d'intervention pluriannuel pour les aides du Parc national au développement patrimonial de l'aire d'adhésion	page 28
L'appui aux collectivités pour un aménagement durable du territoire	page 29
La marque « <i>Esprit Parc national-Pyrénées</i> », 2015 année du lancement	page 30
Programme « <i>zéro pesticide, ma commune adhère</i> »	page 31
Assainissement écologique, de l'innovation pour préserver la ressource en eau	page 32
Une montée en puissance de la coopération transfrontalière	page 33
Accueil et sensibilisation	Page 35
Un passeport éducatif pour favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable	page 36
Des nouveaux supports de communication pour faire connaître les patrimoines	page 37
Une nouvelle porte du Parc national au col du Pourtalet	page 38
La déconstruction du refuge de Barroude	page 39
Pilotage et gestion de l'établissement	Page 41
Gouvernance	page 42
La vie de l'établissement	page 43
Aspects financiers	page 46
Logistique et immobilier	page 48



LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTRE DE TERRITOIRE

2015 est la deuxième année de mise en œuvre de la charte sur le territoire du Parc national des Pyrénées et pour les soixante-trois communes adhérentes. Le travail mené en 2014 auprès des collectivités locales afin d'établir des conventions de partenariat entre les communes et l'établissement public du Parc national des Pyrénées s'est poursuivi. Les premiers bilans ont été dressés.

2015 se distingue également par une nouvelle phase d'adhésion à la charte du territoire, pour les communes qui avaient fait le choix de ne pas y adhérer en 2013.

Une déclinaison active de la charte de territoire

La charte est un projet concerté de développement durable du territoire dont une des finalités est de fédérer l'établissement public du Parc national des Pyrénées, les collectivités locales, les professionnels et les usagers autour d'orientations communes. Elle est mise en œuvre au travers de programmes d'actions quadriennaux dont le premier a été validé en 2013.

En 2015, les équipes du Parc national des Pyrénées ont poursuivi le travail débuté en 2014 et ont rencontré vingt communes sur l'aire d'adhésion afin d'établir avec elles un programme de partenariat sur leur territoire. L'objectif de ces rencontres était d'identifier les projets des collectivités locales que le parc national pouvait accompagner techniquement (*en mettant à leur disposition les compétences de l'établissement ou celles de ses partenaires*), et / ou financièrement (*en lien avec les capacités de l'établissement à mobiliser des financements*).

Ces conventions d'application constituent l'outil qui permet de décliner territorialement, de manière opérationnelle, la charte du territoire et le partenariat de l'établissement public du Parc national des Pyrénées avec les collectivités locales. Elles définissent les actions ou projets permettant la mise en œuvre locale de la charte à échéance du premier plan d'actions quadriennal (31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2015, le bilan suivant peut-être dressé :

- ▶ soixante conventions ou contrats de partenariat signés avec différentes structures et partenaires,
- ▶ quarante-huit conventions d'application de la charte signées avec des communes, sur les soixante-trois communes adhérentes,
- ▶ une convention signée avec un établissement public de coopération intercommunale, la communauté de communes de la Vallée d'Aspe ; en parallèle, cinq rencontres ont-été organisées avec des syndicats mixtes, des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux ou des établissements publics de coopération intercommunale. La démarche contractuelle engagée avec les intercommunalités permet d'élargir les champs classiques de compétences des communes : problématiques liées au tourisme durable, à l'agriculture, au pastoralisme...



▲ Signature de la convention d'application de la charte avec la commune de Vielle-Aure, le 18 février 2015, en présence de Maryse Beyrié, maire de Vielle-Aure, conseillère départementale et d'André Berdou, président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées

Dans ces conventions, certaines actions apparaissent particulièrement plébiscitées par les communes :

- ▶ l'opération « *zéro pesticide, ma commune adhère* »,
- ▶ la mise en œuvre des atlas de biodiversité communale (ABC),
- ▶ l'aménagement des espaces publics et la réhabilitation du patrimoine bâti, en partenariat avec les CAUE des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques,
- ▶ l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (*mairie, salle des fêtes, logements communaux...*), en partenariat avec SOLIHA, l'accompagnement pour l'élaboration des documents d'urbanisme et des règlements locaux de publicité,
- ▶ la requalification de sites d'accueil à forte fréquentation,
- ▶ la réflexion sur la gestion des zones intermédiaires, avec les partenaires agricoles, pastoraux et les propriétaires pour lutter contre la fermeture des milieux,
- ▶ la valorisation des patrimoines naturel, culturel, et paysager des communes par la mise en œuvre de sentiers d'interprétation.

49 conventions d'application
de la charte signée entre le Parc et les collectivités ou leurs regroupements

60 conventions de partenariat

Une nouvelle phase d'adhésion

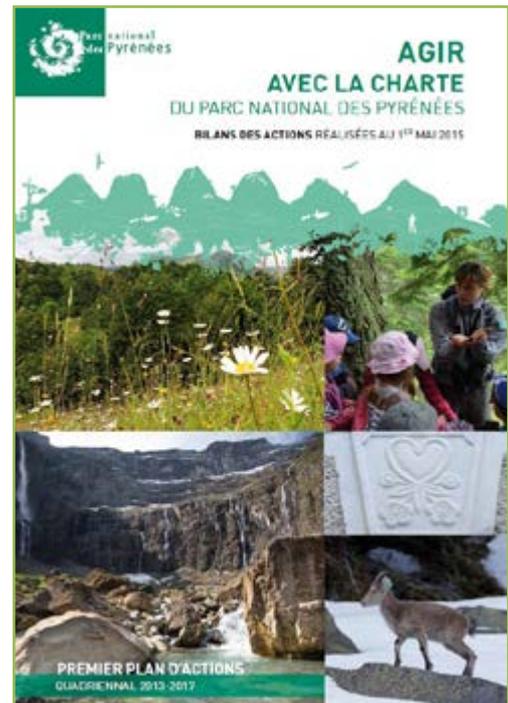
Les vingt-trois communes ayant fait le choix de ne pas adhérer à la charte en 2013 ont eu la possibilité de se prononcer à nouveau..

En septembre 2015, Monsieur le Préfet de la région Midi-Pyrénées a officiellement saisi ces communes afin qu'elles puissent, dans un délai de quatre mois, délibérer sur leur adhésion au projet de territoire. Au préalable, les établissements publics de coopération intercommunale avaient également été consultés, par Monsieur le Préfet de la région Midi-Pyrénées, afin qu'ils puissent donner un avis sur l'adhésion des communes à la charte.

Les équipes du Parc national des Pyrénées accompagnées par Monsieur le Président du Conseil d'administration, ont informé et dialogué avec les élus municipaux pour expliquer l'intérêt de ce projet de territoire pour l'ensemble des acteurs locaux. Les conseils municipaux des communes d'Argelès-Gazost, Béost, Bielle, Bilhères-en-Ossau, Borce, Buzy en Béarn, des Eaux-Bonnes, de Louvie-Juzon, d'Osse-en-Aspe et de Sainte-Colome ont été rencontrés.

En termes de communication, les services du Parc national ont édité un livret qui dresse bilan des premières années de mise en œuvre de la charte sur le territoire des communes adhérentes. L'objectif était d'illustrer, par des témoignages d'acteurs du territoire, les actions conduites depuis deux ans. Cet outil de communication a servi de support de discussion lors des rencontres organisées dans les conseils municipaux. Ce document a également été distribué à tous les habitants du Parc national des Pyrénées (*aire optimale d'adhésion*) ainsi qu'à tous les conseillers municipaux et élus des conseils régionaux et départementaux.

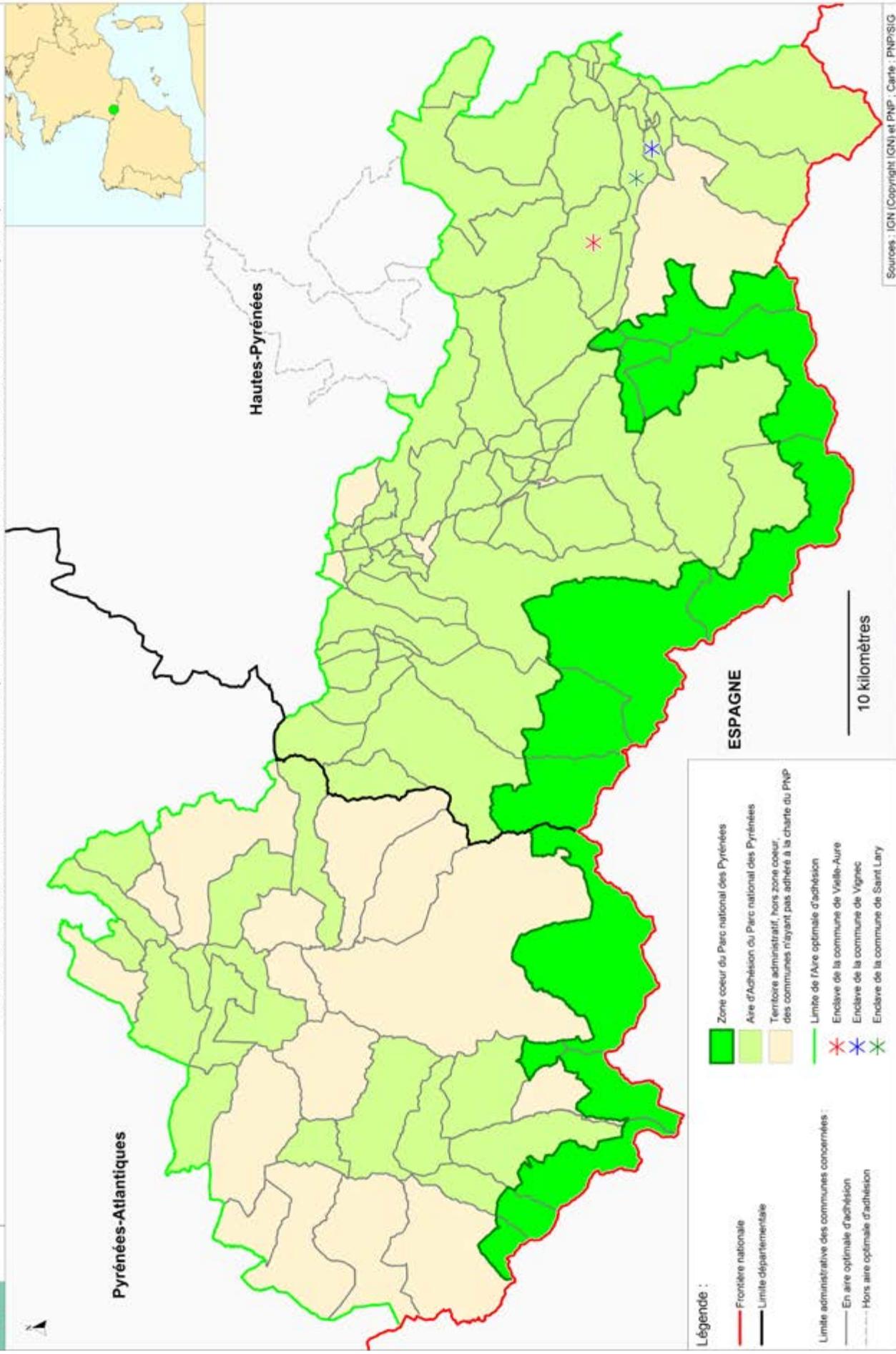
Fin 2015, trois nouvelles communes béarnaises, par délibération de leur conseil municipal, ont fait le choix d'adhérer à la charte de territoire du Parc national des Pyrénées (*Bielle, Bilhères-en-Ossau, Borce*).



▲ Document élaboré par les services du Parc national des Pyrénées pour présenter le bilan des actions menées, en application de la charte, au 1^{er} mai 2015

3 nouvelles communes adhérentes

Au total 76 % des communes ont adhéré à la charte de territoire



Légende :

- Frontière nationale
- Limite départementale
- Zone coeur du Parc national des Pyrénées
- Aire d'Adhésion du Parc national des Pyrénées
- Territoire administratif, hors zone coeur, des communes n'ayant pas adhéré à la charte du PNP
- Limite de l'Aire optimale d'adhésion
- Enclave de la commune de Vieille-Aure
- Enclave de la commune de Vignec
- Enclave de la commune de Saint-Lary
- * Enclave de la commune de Vieille-Aure
- * Enclave de la commune de Vignec
- * Enclave de la commune de Saint-Lary

Sources : IGN (Copyright IGN) et PNP ; Carte : PNPSIG





CONNAISSANCE

Le besoin de connaissances scientifiques sur les patrimoines naturel, culturel et paysager du territoire du parc national, est une priorité pour l'établissement. Elle permet d'évaluer son caractère exceptionnel.

La connaissance est également un enjeu fondamental pour fournir des outils d'aide à la décision dans les domaines de la gestion des ressources, de la cartographie des milieux naturels, des dynamiques territoriales, etc...

Le Parc national des Pyrénées soutient et développe toute initiative ayant pour objet la connaissance et le suivi du patrimoine naturel, culturel et paysager. Il assure des actions de suivi.

Sa politique de connaissance et de participation à la recherche scientifique se positionne dans une dynamique partenariale durable avec l'ensemble des acteurs.

A l'heure où les changements globaux focalisent l'attention d'une grande partie des communautés scientifiques et politiques, l'acquisition de nouvelles connaissances permet d'alimenter ces champs de réflexions scientifiques majeurs.

L'adoption de la stratégie scientifique, structurant les besoins et les priorités scientifiques de l'établissement

L'élaboration de la stratégie scientifique du Parc national des Pyrénées est issue d'un travail participatif conséquent des équipes et du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées. Elle a été validée par le conseil d'administration réuni le 7 juillet 2015.

Il s'agit d'un document d'orientation, sur la base d'un état des lieux de l'existant, qui :

- ▶ identifie les grands axes thématiques de travail,
- ▶ définit les priorités et les points importants à approfondir qui pourront être traités durant la charte actuelle en fonction des ambitions et des moyens du Parc national des Pyrénées,
- ▶ précise le cadre méthodologique et les modalités de mise en œuvre.

Valable pour la durée de la charte du territoire (*jusqu'en 2027*), elle pourra être ajustée et révisée en fonction de l'avancement de la connaissance et des questionnements. Elle sera déclinée en plans d'actions quadriennaux cohérents avec les plans d'actions quadriennaux de la charte.

A l'issue de chaque plan d'actions, un bilan sera réalisé pour rendre compte aux instances de gouvernance de l'établissement, de l'avancée de la mise en œuvre de cette stratégie.

L'établissement a un rôle de sentinelle de l'environnement sur l'ensemble de son territoire, notamment par l'observation et la veille écologique, avec une responsabilité particulière sur la zone cœur qui a vocation à être une référence scientifique et sur le concept de solidarité écologique entre le cœur et la zone d'adhésion. Les connaissances acquises et les priorités scientifiques seront principalement mises au service de la gestion.

Les priorités définies sont les suivantes :

- ▶ améliorer la vision de l'état des lieux de l'activité scientifique sur le territoire du Parc national des Pyrénées,
- ▶ hiérarchiser les priorités d'actions actuelles sur la connaissance des patrimoines naturel, paysager et culturel de manière à dégager des marges de manœuvre nécessaires à des rééquilibrages ou au renforcement de thématiques nouvelles,
- ▶ renforcer la notion d'interdépendance et de solidarité entre les zones cœur et d'adhésion (*réseaux écologiques...*),
- ▶ définir les thématiques nouvelles (*changement global, services écosystémiques, prospective...*) sur lesquelles il faut porter l'effort,
- ▶ développer une approche plus intégratrice de la biodiversité, de la fonctionnalité des écosystèmes et des interactions entre les activités humaines et la nature,
- ▶ participer à l'évaluation de l'état de la biodiversité, pour mieux anticiper les évolutions et les modalités d'action.

Une accentuation de l'acquisition de connaissance en lien avec le changement climatique, valorisée lors de la COP 21

Dès le début des années 2000, le Parc national des Pyrénées a commencé à soutenir ou mettre en place des suivis scientifiques, pour comprendre et mesurer les dynamiques du changement climatique :

- ▶ le suivi de l'évolution de six glaciers aujourd'hui en limite d'existence, piloté par l'association MORAINÉ depuis quinze ans,
- ▶ le suivi de l'évolution des combes à neige sur deux stations, programme piloté depuis 2013, à l'échelle du massif, par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées,
- ▶ le suivi des oiseaux communs des milieux ouverts d'altitude depuis 2014 par les services du Parc national, pour surveiller l'évolution du cortège des oiseaux sur le long terme. En 2015 une réflexion a été engagée pour développer un suivi complémentaire sur les oiseaux rares d'altitude,
- ▶ le suivi depuis 2014 de six lacs d'altitude sur des paramètres physico-chimiques (O_2 , T° , conductivité, turbidité, pH et transparence). Ce suivi, piloté par le laboratoire GEODE auquel le Parc national participe s'inscrit dans la mise en place d'un observatoire national de « lacs sentinelles » à l'échelle des Pyrénées et des Alpes. Le Parc national a également participé à l'élaboration d'un projet transfrontalier en vue de développer ce réseau avec le versant espagnol des Pyrénées.

4 suivis en lien avec le changement climatique, sur des paramètres biotiques et abiotiques

Participation à deux projets de recherche en lien avec le changement climatique

Le Parc national a accompagné aussi la mise en place de programmes de recherche avec :

- ▶ le laboratoire Géode de l'Université de Toulouse pour reconstituer l'histoire climatique des Pyrénées depuis les dernières glaciations, à l'aide d'analyses palynologiques (*étude des pollens piégés dans les tourbières et dépôts lacustres*). Ce travail initié en 2007, donne un éclairage précieux sur la réponse fonctionnelle des écosystèmes aux changements environnementaux passés et l'histoire récente du climat. Cette étude en cours de finalisation devrait permettre de tester des modèles prédictifs des évolutions à venir. Il a été complété par une étude pluridisciplinaire qui a permis d'analyser l'état écologique, l'histoire des lacs d'altitude et de définir le cahier des charges de la mise en place d'un suivi du réseau de lacs d'altitude,
- ▶ le Laboratoire « *évolution et diversité biologique* » de l'Université de Toulouse en collaboration avec neuf autres laboratoires de recherche franco-espagnols pour analyser et quantifier les impacts des apports atmosphériques d'azote sur la biodiversité et le fonctionnement des prairies montagnardes. Les premières analyses réalisées en 2015 montrent que des dépôts d'azote atmosphériques importants s'accumulent (797 à 1463 $mg/m^2/an$) sur les estives d'altitude.

La stratégie scientifique du Parc national des Pyrénées affirme clairement la nécessité de poursuivre et développer la connaissance sur le suivi des processus et la compréhension des évolutions et des dynamiques du territoire et du patrimoine face aux changements globaux. En particulier, la zone cœur du Parc constitue un espace de protection et de référence scientifique, d'enjeu national et international, permettant de suivre l'évolution des successions naturelles sur le long terme. L'année de la COP21 a été l'occasion pour le parc national des Pyrénées de présenter lors de différents colloques, séminaires ou dans différents articles de presse, ses actions sur cette thématique.

Elaboration du premier atlas de la biodiversité communale : une démarche marquée par l'engouement des communes

Les atlas de la biodiversité proposés par le Parc national, sont élaborés à l'échelle communale, à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore et avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires.

Ce genre d'atlas a pour objectifs :

- ▶ de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité
- ▶ de mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune, qu'elle soit ordinaire ou pas, et d'identifier les enjeux spécifiques liés
- ▶ de faciliter la mise en place de politiques communales ou intercommunales qui prennent en compte la biodiversité. En 2015, onze communes du Parc national de Pyrénées ont été concernées par le programme d'élaboration d'atlas de la biodiversité communale.

Chaque commune engagée dans cette démarche, fait l'objet d'inventaires naturalistes pendant trois ans. Le parc national assure la coordination générale du programme et conduit également l'inventaire de certains groupes taxonomiques (*flore vasculaire, avifaune, lichens, ...*) en mobilisant les compétences naturalistes de ses agents. L'étude d'autres groupes (*invertébrés, bryophytes, champignons,*) est placée sous la responsabilité de partenaires associatifs (*Amis du parc national*) ou d'experts régionaux (*Conservatoires d'espaces naturels d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées et Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées*).

Des membres du conseil scientifique collaborent également au projet, ainsi que des naturalistes amateurs locaux. Chacun parcourt les différentes communes avec l'objectif de recenser le maximum d'espèces dans le groupe qu'il étudie en notant ad minima le lieu de l'observation, la date, l'espèce et le (ou les) observateur(s).

L'ensemble des données collectées à un niveau communal fait l'objet d'une valorisation spécifique sous la forme d'un document de synthèse illustré d'une soixantaine de pages et intitulé « atlas ». En 2015, le premier atlas a été rédigé. Il concerne la commune d'Ayros-Arbouix - Hautes-Pyrénées - et constitue le fruit d'un travail collectif qui a mobilisé les agents du secteur de Cauterets, certains chargés de mission du siège mais également nos partenaires et la commune. La publication interviendra dans le premier semestre 2016.

11 communes concernées par ce programme sur l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées

Depuis 2012, plus de 30 000 données produites sur 4 400 taxons différents



▲ Animation journée nature à Ayros-Arbouix dans le cadre des atlas de la biodiversité

Le développement d'outils permettant une meilleure intégration de la biodiversité par les activités et travaux dans le cœur

Au début de la saison de reproduction des grands rapaces (*Gypaète barbu*, *Vautour percnoptère*, *Aigle royal*), l'application «rapaces», développée par la société GEOMATIKA pour le Parc national des Pyrénées, a été mise en production.

Cette application permet de suivre la reproduction des grands rapaces et de connaître et faire connaître en temps réel, les zones de «mise en défens» temporelles et spatiales appelées zones de sensibilité majeure (ZSM), définies autour de chacun des nids. Ces zones n'ont pas de valeur réglementaire mais servent de porter à connaissance pour la prise en compte, par les utilisateurs de l'espace, des enjeux liés à la quiétude des rapaces en période de reproduction.

Les observations relatives au suivi de la reproduction, réalisées par les agents de terrain du Parc national des Pyrénées et saisies dans l'application, permettent d'estimer la productivité et la survie juvénile. Une partie des bilans est automatisée et l'ensemble des données brutes est accessible pour des traitements plus fins.

En ce qui concerne la gestion des zones de sensibilité, des périodes d'activation automatiques sont définies par espèce afin d'assurer la tranquillité des individus. En dehors de ces périodes, c'est la saisie des observations réalisées sur le terrain qui entraîne automatiquement l'activation ou la désactivation des zones de sensibilité. De nouvelles aires et zones de sensibilité peuvent aussi être saisies. A l'intérieur des périmètres actifs, les activités bruyantes doivent, dans la mesure du possible, être évitées. Si un dérangement est constaté sur le terrain, il peut aussi être signalé afin que cette information soit consignée et intégrée aux analyses et prises en compte lors des discussions menées avec les partenaires du Parc national des Pyrénées.

▼ Copie écran de la nouvelle application "rapaces" (données fictives)

Fiche d'identité de l'aire : PNPY OS 001
Parc National des Pyrénées

Code aire : PNPY OS 001 | Nom de l'aire : Géomatika | Secteur PNP : Secteur d'Ossau
Code réseau : | Lieu-dit : | Aire active ?
Date découverte aire : | Commune : Courrie-Bouillon | Validité Administrateur ?

CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES

Premier observateur : | Dernière espèce présente : NRP | Espèce(s) ayant occupé(s) l'aire :
 NRP
 CRL
 NRP
 TYP
 TYP

LOCALISATION

Altitude : | Orientation : | Topographie : | Hauteur de la falaise : | Position dans la falaise :

Parc National des Pyrénées
18, rue de la République - 65000 Tarbes
05 62 21 11 11 | 05 62 21 11 11
contact@pyrenees-parcnational.fr
www.parc-national-pyrenees.com

Édité le 30/03/2016
Général de depuis la G&S

Après une phase de test réalisée durant la saison de reproduction 2014-2015 et quelques ajustements, les agents du Parc national des Pyrénées ont été formés et saisissent depuis fin 2015 leurs observations directement (*résultats des visites de terrain, nouvelles aires découvertes, dérangements constatés*).

Au terme de cette saison de reproduction et après une année d'utilisation interne, un accès direct aux zones de sensibilité actives sera donné aux partenaires ayant signé une convention avec le Parc national des Pyrénées. Ils pourront ainsi accéder directement aux informations et adapter leurs activités dans le but de favoriser la conservation des grands rapaces sur la zone.

La mise en place de cette application a d'ores et déjà fluidifié la chaîne de traitement de l'information, de la saisie des données de terrain à la diffusion de données brutes ou élaborées. Les nouvelles aires sont intégrées et partagées avec l'ensemble des utilisateurs dès leur découverte, l'ensemble des données d'observation est stocké et accessible pour des traitements, l'activation ou la désactivation d'une zone de sensibilité est connue en temps réel de tous les utilisateurs. De plus, chaque utilisateur de l'application peut produire ses propres cartes et bilans et, selon ses droits d'accès, accéder à tout ou partie des informations stockées dans la base de données afin de les utiliser pour ses besoins propres ou les diffuser à des tiers.

Cette application constitue donc un progrès pour la prise en compte de ces informations et la conservation des espèces. D'autres parcs nationaux pourraient d'ailleurs être intéressés par le déploiement de l'application sur leur territoire et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, coordinatrice des plans nationaux d'action gypaète barbu et vautour percnoptère, envisage son déploiement à une échelle plus large que celle du Parc national des Pyrénées.

Le Parc national des Pyrénées ouvre ses portes à la recherche avec l'étude des « stratégies de prospection alimentaire des Vautours fauves (*Gyps fulvus*) et leurs conséquences sur la gestion des ressources »

Dans l'optique d'une meilleure compréhension du comportement du vautour fauve, le Parc national des Pyrénées participe au cofinancement d'une thèse de doctorat en partenariat avec le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE), de Montpellier.

Elle vise à comprendre l'utilisation de l'espace, et plus particulièrement l'adoption – ou non - de stratégies de prospection alimentaire chez le vautour fauve (*Gyps fulvus*), rapace charognard strict, dans des contextes distincts en termes de gestion anthropique des ressources. Deux sites d'étude ont été choisis pour la réalisation de ce travail : les grands Causses dans le Parc national des Cévennes et la vallée d'Ossau dans le Parc national des Pyrénées.

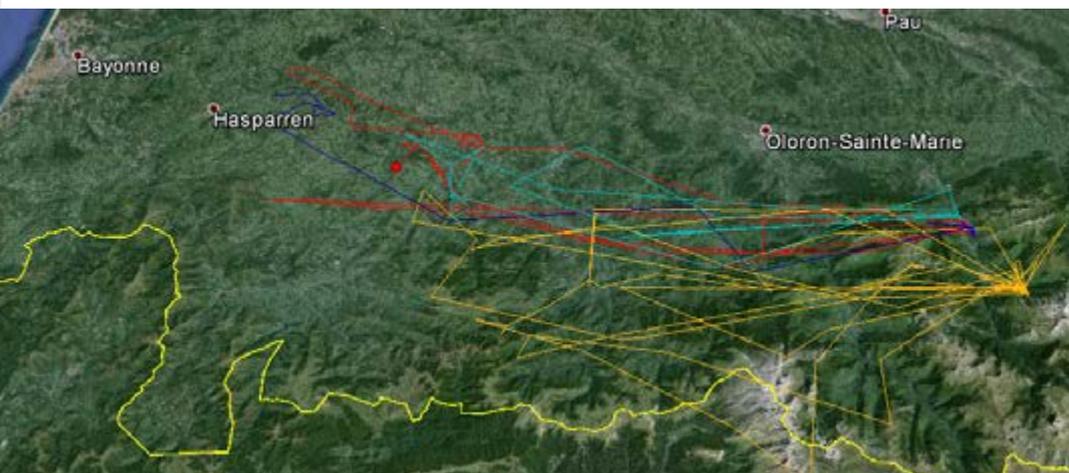
Vingt-six individus ont été équipés de GPS en Vallée d'Ossau entre 2013 et 2015. La position de chaque individu équipé est enregistrée à un intervalle d'une à quinze minutes en été, et de quinze à cent vingt minutes en hiver.

Les mouvements de prospection des individus seront étudiés en détail, en prenant en compte les contraintes énergétiques liées au déplacement, et leurs conséquences à court terme (*succès quotidien de recherche alimentaire = gain énergétique*), à moyen terme (*succès reproducteur à l'issue de la saison*) et à long terme (*survie individuelle*). En complément des stratégies individuelles de déplacement, les composantes sociales des déplacements seront étudiées (*interactions entre individus*).

Répondre à ces questions est primordial pour comprendre le fonctionnement de la population. Les résultats de ces études fondamentales devraient avoir de grandes répercussions pour la conservation des rapaces nécrophages, et en particulier sur les mesures relatives à la gestion de la ressource alimentaire (*mise en place de placettes d'équarrissage*).



▲ Equipement des vautours fauves - GPS



▲ Déplacements hivernaux (janvier 2015) de quatre vautours fauves équipés de GPS.
Crédit image : Image Landsat Google 2015 – Création : J. Fluhr

26 vautours équipés de GPS par suivi en temps réel en vallée d'Ossau

Huit années de recherche en archéologie pastorale en vallée d'Ossau

L'année 2015 a permis de lancer une synthèse des résultats de la recherche en archéologie pastorale en vallée d'Ossau. Cette synthèse donnera lieu début 2017 à une publication à destination du public local et des spécialistes.

De 2004 à 2011, l'estive d'Anéou, en haute vallée d'Ossau, a constitué le terrain expérimental d'une recherche visant à évaluer le patrimoine archéologique pastoral des hautes-montagnes béarnaises ; et à progresser sur le front de la recherche en abordant la difficile question de la modélisation des déplacements des troupeaux à différentes échelles d'espace et de temps. Ce travail a été mené par les équipes du laboratoire FRAMESPA de l'Université Jean Jaurès à Toulouse.

Ces recherches ont donné des résultats exceptionnels, elles ont permis dans un premier temps de révéler une richesse archéologique inattendue. Ainsi sur les 1250 ha du bassin d'Anéou, 272 structures d'habitat ou de parcage réparties depuis l'Age du Bronze (2^{ème} millénaire avant J.-C.) ont été recensées. Par ailleurs, le site est particulièrement documenté pour des périodes très méconnues à l'échelle des massifs européens (Antiquité tardive – 3^{ème}-5^{ème} s. de notre ère) et le haut Moyen-Age (8^{ème}-10^{ème} s.). Ces recherches montrent, en outre, des changements importants, jusque là méconnus, dans l'économie de l'élevage et dans l'organisation de l'estivage au cours des cinq derniers siècles de notre ère.

Le choix éditorial qui a été retenu devrait permettre au public averti et aux spécialistes d'avoir accès à ces résultats. Un programme ambitieux d'accompagnement de cette publication est en cours d'élaboration. Il permettra au grand public de se familiariser avec les résultats de cette recherche en valorisant le rôle prépondérant du Parc national dans l'accompagnement et le financement de cette importante mission de connaissance.



▲ Chantier de fouilles archéologiques à Anéou en vallée d'Ossau



PROTECTION DES PATRIMOINES

Une meilleure connaissance de la biodiversité sur le territoire du Parc national des Pyrénées permet de mettre en place des actions de gestion destinées à préserver le patrimoine exceptionnel, en compatibilité avec les activités humaines.

Il s'agit de favoriser la conservation de certains habitats à haute valeur biologique qui peuvent être menacés.

Le parc national cherche également à limiter les destructions et perturbations de la faune et de la flore liées à l'aménagement des espaces et à leurs infrastructures. Il participe ainsi à la préservation des espèces et des habitats.



Le programme emblématique de réintroduction du bouquetin ibérique

En 2015, quarante-sept individus (*quinze mâles et trente-deux femelles*) sont venus renforcer la population (16 individus) précédemment introduite en 2014. Six lâchers (31 mars, 25 mai, 26 juin, 21 août, 26 septembre, 29 octobre 2015) ont ainsi été organisés sur le plateau du Clot, commune de Cauterets. Grâce à la recherche active de financements complémentaires (*mécénat, dons de particuliers*) le programme est en avance sur les prévisions (*vingt bouquetins réintroduits au-delà des prévisions*).

Au terme de l'année 2015, le taux de survie des individus est encourageant puisqu'il avoisine les 93 %. La première naissance sur le territoire du Parc national des Pyrénées a été enregistrée au printemps 2015 avec l'arrivée de « Chiva ». Les animaux présentent un état corporel tout à fait satisfaisant qui témoigne d'une adaptation physiologique réussie à leur nouvel environnement



▲ Chiva - premier cabri né dans le Parc national des Pyrénées en mai 2015 - et Isis le 8 septembre 2015

6 lâchers organisés en 2015 sur le plateau du Clot, en vallée de Cauterets

Une population de 60 individus ; mortalité de 4 individus, une naissance

A la fin de l'année, la population de bouquetins était donc de soixante individus répartis en plusieurs noyaux (*Cauterets, Luz Saint Sauveur, Azun, Aragon*). Un noyau de près de trente individus semble se stabiliser au niveau du site de lâcher ce qui pourrait indiquer un début de constitution de noyau de population. Un suivi commun avec les gardes espagnols et l'office national de la chasse et de la faune sauvage a ainsi été mis en place.

De nombreuses actions de communication et de sensibilisation auprès de scolaires ont permis de toucher plus de cinq cent élèves. On peut noter par ailleurs une forte appropriation de ce programme par la population locale. La préparation du prochain lâcher à l'horizon 2016 dans la vallée de Luz-Saint-Sauveur a également mobilisé les équipes du Parc national des Pyrénées.



▲ Ecole de Villelongue, projet pédagogique sur la rétrocdution du bouquetin



▲ Lâcher du 31 mars 2015 en présence des scolaires

Le programme de conservation d'une espèce floristique, la subulaire aquatique

Le programme de conservation de la subulaire aquatique (*Subularia aquatica*) a été initié en 2012 comme suite au constat d'une rapide diminution des effectifs de l'espèce au sein de la réserve du Néouvielle.

Plusieurs axes de travail ont été engagés pour tenter d'enrayer la probable disparition de l'espèce :

- ▶ limnologie et géochimie de la laquette inférieure de la réserve du Néouvielle en relation avec l'habitat de la subulaire,
- ▶ suivi démographique des populations locales et recherches à l'échelle mondiale des facteurs d'influence de la subulaire,
- ▶ variabilité génétique de l'espèce intra- et inter-populations,
- ▶ conservation *in-* et *ex-situ*.

D'importants résultats ont été acquis à ce jour dans les différents axes proposés.

Un programme de conservation 2016-2018 est en cours de rédaction.



▲ *Subularia aquatica*



▲ Réserve Naturelle du Néouvielle

Pour une meilleure cohabitation entre l'ours et des éleveurs

Le diagnostic de vulnérabilité mis en place par la Commission syndicale de la vallée du Barège sur les estives de Bachebirou, Maucapéras, Barrada et Abié avait débuté en 2014 autour des objectifs suivants :

- ▶ identifier les dysfonctionnements provoqués par la présence de l'ours sur les systèmes pastoraux,
- ▶ accompagner les éleveurs et bergers dans la protection de leurs troupeaux et la gestion des unités pastorales concernées.



▲ Constat de dégâts d'ours sur brebis ▼ Constat de dégâts d'ours sur ruche



Il s'est poursuivi en 2015 avec la mise en œuvre des premières actions concrètes :

- ▶ deux gardes valléens dédiés à ces estives ont été recrutés par la Commission syndicale de la vallée du Barège, afin d'aider les éleveurs concernés par des attaques. Peu de dégâts d'ours sont intervenus en 2015, ce qui a limité les besoins d'un tel appui. Si la présence de ces bergers complémentaires a été appréciée par la plupart des éleveurs, le dispositif devra être poursuivi et amélioré pour donner pleine satisfaction, notamment sur la communication entre ces bergers et les éleveurs du secteur. Les agents du Parc national des Pyrénées ont accompagné l'arrivée de ces bergers, en les formant à la biologie et à la reconnaissance des indices d'ours.
- ▶ le Parc national des Pyrénées a également poursuivi son action de diffusion des indices d'ours de façon automatique auprès des éleveurs locaux. Chaque indice a fait l'objet de l'envoi d'un SMS sur cinquante et un téléphones portables, précisant à chaque fois la date, le lieu et la nature de l'indice. Quarante messages ont ainsi été envoyés en 2015. Les éleveurs ont estimé que ce dispositif leur était utile, les informations leur apportant plus de tranquillité lorsqu'ils savent que l'ours est absent des estives et leur permettant d'anticiper lorsqu'il est présent. Ce dispositif est également apprécié car il les associe à la connaissance de l'ours en toute transparence. L'action devrait être prolongée en 2016.
- ▶ le suivi des animaux morts et disparus en estive a également été proposé sur ces estives, en vue d'une éventuelle indemnisation complémentaire en commission d'indemnisation des dégâts d'ours. Seuls deux éleveurs ont participé au dispositif, qui s'est avéré chronophage au regard des résultats obtenus. Ces derniers ont été présentés à la commission qui n'a pas souhaité donner suite à la réflexion sur un protocole d'indemnisation des brebis mortes en estive.

31 constats pour
25 dossiers indemnisés

41 ovins, 3 ruches
indemnisés pour un
montant de 12 932 €

Du sauvetage d'un gypaète en vallée d'Aspe, à son relâcher...

Le gypaète barbu est l'une des quatre espèces de vautours présentes en France et l'un des plus grands rapaces d'Europe. Au cours du XX^{ème} siècle, cette espèce emblématique a disparu de la plupart des massifs montagneux du pourtour méditerranéen. En 2011, il ne subsistait que cent soixante-quinze couples en Europe et seulement cinquante couples sur l'ensemble du territoire français. Malgré les actions entreprises, le Gypaète barbu reste une espèce « menacée d'extinction » en Europe, inscrite sur la liste rouge de la faune protégée/menacée en France (*liste fixée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature*) et protégée en France par arrêté ministériel.

Le 9 avril 2015, le secteur d'Aspe du Parc national des Pyrénées - Pyrénées Atlantiques - reçoit un témoignage sur un gypaète aperçu en mauvaise posture sur le bord de la route nationale 134 au niveau du fort du Pourtalet sur la commune d'Urdos.

Des gardes-moniteurs se rendent sur place et repèrent rapidement l'oiseau perché sur une vire rocheuse en contre bas du fort. Un agent cordiste est alors appelé en renfort pour tenter de récupérer cet animal manifestement blessé. Mais au moment de le capturer, celui-ci prend son envol vers le bas de la vallée. Les agents le suivent et aperçoivent son point de chute sur le territoire de la commune de Cette Eygun.

Compte tenu de l'échec de la précédente tentative ils prennent la décision d'attendre la nuit pour tenter une approche avec un projecteur et un filet. Les rapaces diurnes ne volent pas de nuit en raison de leur mauvaise vision nocturne. L'opération est périlleuse compte tenu de la configuration du site mais couronnée de succès ! Le gypaète confortablement installé dans une clef de portage rejoint le véhicule et est aussitôt acheminé vers le centre de soin d'HEGALALDIA à Ustaritz.

Une collision avec un câble électrique a fortement endommagé la patte gauche de l'oiseau avec section des tendons et chairs à vif. De multiples perforations abdominales et pectorales dues à une chute sur des branchages, sont à déplorer. L'oiseau présente également deux plombs situés dans l'aile et la patte. Impossible de savoir si le tir est à l'origine de son accident mais la présence de ces deux plombs mettra plus tard la vie de l'oiseau en danger car le gypaète, comme tous les autres grands rapaces du ciel pyrénéen, est un oiseau très sensible au saturnisme (*intoxication aigue ou chronique par le plomb*).



▲ Lâcher du gypaète le 15 septembre 2015

Les soigneurs de l'association HEGALALDIA procèdent à plus de deux heures trente de soins quotidiens durant les premières semaines de convalescence. Des centaines de pansements, des dizaines de réhydratations en sous cutanée et des heures de massage seront nécessaires pour soigner les blessures. Afin d'éradiquer l'intoxication au plomb, il est décidé de lui ôter les deux plombs. Radios, échographies et scanner sont réalisés afin de bien les localiser. S'en suivent deux opérations excessivement délicates réalisées par des vétérinaires de l'association.

En septembre 2015, les tendons de la patte abîmée sont de nouveau opérationnels. Les chairs sont parfaitement cicatrisées, les plumes ont bien repoussé et sa masse musculaire est revenue.

Plusieurs prises de sang et analyses montrent que le taux de plomb est désormais normal.

Equipé d'une balise GPS qui permettra d'assurer son suivi et d'analyser son comportement spatial et sa stratégie de recherche alimentaire, il est relâché le mardi 15 septembre 2015, non loin de son lieu de capture sur l'estive de Couecq sur la commune de Borce. Ce gypaète pourra ainsi retrouver sa vie sauvage et... sa compagne puisqu'il s'agit d'un mâle adulte reproducteur dont on espère qu'il pourra ainsi permettre à quelques jeunes de parvenir à l'envol et de concourir, ainsi, à l'avenir de cette espèce dans les Pyrénées !

Ce nécrophage a un très faible taux de reproduction : un seul jeune par couple parvient jusqu'à l'envol, tous les trois ans en moyenne. Quant aux chances de survie des jeunes, elles sont maigres : un sur trois seulement atteint l'âge adulte. Avec des effectifs faibles, la perte d'un seul individu peut mettre à mal la dynamique de population de l'espèce.



▲ Lâcher du gypaète le 15 septembre 2015
◀

43 couples de gypaètes recensés en 2014-2015 dans les Pyrénées françaises dont 13 sur le territoire du Parc national des Pyrénées

La productivité la plus faible depuis 1996 : 43 couples n'ont réussi à élever que 9 jeunes en 2015 dont 3 sur le territoire du Parc national des Pyrénées



ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'appui des équipes du parc national aux acteurs du territoire est monté en puissance depuis l'élaboration de la charte, qui prévoit des actions dans le domaine du développement durable. Le Parc national des Pyrénées s'investit fortement dans leur mise en œuvre sous différentes formes qui se combinent parfois suivant les thématiques :

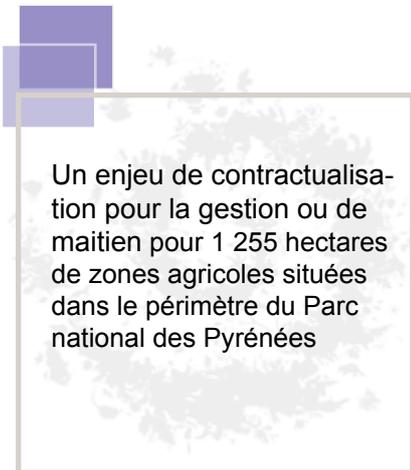
- ▷ le parc comme animateur et mobilisateur des partenaires et des acteurs du territoire,*
- ▷ le parc comme conseiller technique aux acteurs du territoire,*
- ▷ le parc comme porteur de programmes financiers collectifs au bénéfice du territoire,*
- ▷ le parc comme financeur direct des projets réalisés par des acteurs du territoire.*

Les exemples qui suivent, issus de l'expérience 2015, permettent de mieux comprendre les positionnements des équipes du Parc national des Pyrénées et l'accompagnement des acteurs du territoire réalisé.

Le Parc national des Pyrénées, opérateur des projets agro-écologiques et climatiques pour le territoire

Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) 2014-2020, un nouveau dispositif de mesures de gestion agro-environnementales, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), est mis en place. Elles ont pour objectif d'accompagner les évolutions de pratique d'exploitation pour qu'elles soient respectueuses de l'environnement et économiquement rentables. Elles répondent à des enjeux environnementaux identifiés (*eau, biodiversité, herbe...*). La rémunération de ces mesures est une compensation des manques à gagner des agriculteurs qui s'engagent dans ce type de démarche.

Pour des enjeux localisés sur le territoire du Parc national des Pyrénées, de bonne gestion des estives et de maintien des zones intermédiaires, ces mesures sont la concrétisation de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), de la responsabilité des conseils régionaux, nouvelles autorités de gestion du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). C'est l'instrument de financement et de programmation de la politique agricole commune. Le Parc national des Pyrénées a souhaité poursuivre son investissement dans la gestion de l'espace rural et l'accompagnement aux éleveurs, en étant opérateur de deux projets sur son aire d'adhésion, auprès des conseils régionaux Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.



Un enjeu de contractualisation pour la gestion ou de maintien pour 1 255 hectares de zones agricoles situées dans le périmètre du Parc national des Pyrénées

En Aquitaine-Limousin Poitou-Charentes, le projet agro écologique et climatique s'est inscrit dans la démarche départementale « *montagne des Pyrénées Atlantiques* », en collaboration avec la Chambre Départementale d'Agriculture et les animateurs Natura 2000. Le projet s'inscrit dans la continuité des diagnostics éco-pastoraux et de l'accompagnement des communes à la gestion de leurs estives. Un volet concernant le débroussaillage en zone intermédiaire a été intégré, afin de présenter une vision globale de la gestion agro-écologique de l'aire d'adhésion. Il devrait permettre, à terme, la mise en œuvre de plans de gestion éco-pastoraux sur six cent hectares d'estives, et la reconquête de soixante-quinze hectares de prairies naturelles en zone intermédiaire. Il pourrait représenter un peu plus de cinquante contrats pour un montant total de 317 415,00 € sur les sept ans à venir.

En Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, le projet agro écologique et climatique s'est concentré sur la gestion de la zone intermédiaire, les estives bénéficiant déjà de l'action de la cellule pastorale. Le projet propose l'accompagnement de la fauche pédestre, et l'aide à la reconquête des prairies naturelles embroussaillées. Déposé grâce à un partenariat fort avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, ce projet permettrait une réflexion sur la vocation de la zone intermédiaire, dans le prolongement des actions menées conjointement avec les partenaires locaux au cours des dernières années (*MAET, Leader vallées des Gaves, PER Arreau...*). Les objectifs de ce projet sont d'engager plus de quatre cent hectares de prairies en fauche pédestre et de reconquérir 180 hectares de prairies naturelles en zone intermédiaire. Une dernière action vise à mettre en place des pâturages d'intersaison en zone intermédiaire, afin de rallonger les périodes de transhumance tout en entretenant le milieu. Ce projet est le fruit d'une réflexion ancienne et collective sur l'avenir de la transhumance extérieure aux vallées. Il pourrait représenter près de deux cent quarante contrats pour un montant d'aides de 646 597,00 € sur les sept ans à venir.

La réponse à ces deux dépôts de projet, par les conseils régionaux territorialement compétents, sera disponible en 2016.

Le parc national, engagé dans la transition énergétique

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est un texte législatif d'action et de mobilisation qui engage le pays dans son intégralité : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Le Parc national des Pyrénées s'inscrit en 2015 pleinement dans la mutation énergétique de son territoire d'action :

Des animations variées sur le territoire...

Plusieurs actions d'animation en lien avec le plan climat énergie territorial, ont été menées : défi familles à énergie positive (vingt-cinq familles sensibilisées), nuits de la thermographie, conseil des collectivités pour la rénovation performante des bâtiments publics (Gaillagos, Esterre, Betpouey en Hautes-Pyrénées, Maison Nouqué en Béarn). Un projet de plateforme de rénovation énergétique des logements privés a été élaboré avec le pays Oloron Haut-Béarn dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ADEME Aquitaine.

Le parc national a contribué, financièrement, au recrutement du conseiller en énergie partagé du syndicat départemental de l'énergie des Hautes-Pyrénées, permettant d'inciter fortement les communes du Parc à adhérer à ce service. Le conseiller accompagne les communes dans leur projet de rénovation thermique de leur bâtiment et dans leur suivi de consommation.

Le parc national a signé en fin d'année un contrat avec l'ADEME Midi-Pyrénées pour une période de trois ans. Ce contrat permettra au Parc de mettre en place des opérations de sensibilisation, d'animation et d'incitation de recours aux énergies renouvelables et d'économie d'énergie.

Une enveloppe de 500 000 € dédiée à l'investissement pour la transition énergétique



...couplées à un programme d'investissements...

Le parc national a été lauréat de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte », ce label reconnaissant un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Le Parc national des Pyrénées fera bénéficier son territoire de projet d'un appui financier à hauteur de 500 000,00 €. Dans ce cadre, il a engagé la réalisation d'audits énergétiques de trois bâtiments lui appartenant. Les travaux seront menés en 2016. Il s'agit d'engager une rénovation énergétique exemplaire et d'organiser des chantiers ouverts aux artisans locaux afin de favoriser la montée en puissance des savoir-faire et des compétences en matière de réhabilitation énergétique.

Le parc national a également lancé des commandes de packs électriques composés de véhicules électriques auto partagés entre les agents du Parc et ceux des collectivités (commune de Saint-Lary Soulan, commune de Luz Saint-Sauveur, Communauté de communes Vallée d'Aspe) ainsi que des vélos électriques qui seront proposés en prêt aux habitants.



- ▲ Convention entre le Parc national des Pyrénées et le Ministère en charge de l'environnement portant appui financier dans le cadre d'actions contribuant à la transition énergétique

Un nouveau cadre pluriannuel pour les aides du Parc national au développement patrimonial de l'aire d'adhésion

La convention interrégionale du massif des Pyrénées 2015 – 2020 a été signée le 25 novembre 2015 entre l'Etat et les Régions, autour d'orientations communes pour le massif des Pyrénées. Il s'agit d'un outil contractuel de mise en œuvre, qui mobilise soixante-dix-sept millions d'euros sur douze thématiques d'intervention intéressant l'ensemble du massif des Pyrénées pour six ans.

► une de ces douze thématiques est dédiée au soutien financier à la réalisation des actions de la charte du Parc national. Elle s'intitule « *faire du Parc national des Pyrénées un territoire d'excellence environnementale à forte notoriété* ».

► 1,8 millions d'euros seront mobilisés sur cette thématique, soit en moyenne 300 000,00 € par an d'engagements financiers contractualisés par le Parc national des Pyrénées, pour le compte de l'Etat. Ces crédits d'intervention permettront de financer des actions sur les cinq axes prioritaires de la charte :

- ▶ l'amélioration du cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire,
- ▶ l'excellence environnementale,
- ▶ le développement et la valorisation d'une économie locale respectueuse des patrimoines,
- ▶ la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques,
- ▶ l'information et l'éducation pour mieux préserver.

En 2015, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, en sa séance du 3 mars 2015, a validé les nouvelles règles d'intervention précisant la mise en œuvre de ces crédits.

Sur ces bases, le bureau du Parc national, réuni le 16 juin 2016, a entériné la programmation des aides du parc national au titre de l'année 2015. Cinquante projets seront soutenus financièrement pour un montant total de 366 000,00 € (*soit au-delà du montant contractualisé*) dont :

- ▶ 69 800,00€ pour dix projets accompagnés dans les Pyrénées-Atlantiques,
- ▶ 296 200,00 € pour quarante projets accompagnés dans les Hautes-Pyrénées.

Pour 2016, le conseil d'administration de l'établissement a décidé d'augmenter le montant de ces crédits d'intervention en fonction du nombre de nouvelles communes adhérentes, à hauteur de 386 000 ,00€, supérieur d'un tiers aux engagements de l'Etat dans le cadre de la convention interrégionale de massif du massif des Pyrénées.

50 projets soutenus par le Parc national des Pyrénées pour un montant de 366 000 €

Un montant d'intervention dédié aux projets des partenaires, augmenté à hauteur de 386 000 € annuels à partir de 2016



▲ Requalification Toue du Larribet



▲ Rénovation énergétique d'un bâtiment communal mairie et logement à Betpouey

L'appui aux collectivités pour un aménagement durable du territoire

Une expertise urbanistique, en appui aux collectivités

L'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale...) est une étape importante dans la vie des communes et de leurs groupements. Le Parc national des Pyrénées peut être sollicité par les collectivités à différentes étapes de la procédure : en amont pour la rédaction du cahier des charges et le choix du prestataire, en conseil technique tout le long de la réalisation du document et lors de la consultation des personnes publiques associées.

En 2015, le parc national a ainsi accompagné les communes de Sévignacq-Meyrac et d'Izeste dans les Pyrénées-Atlantiques. Au préalable, les élus se sont interrogés sur l'évolution qu'ils souhaitaient pour leurs bourgs. Cette réflexion menée en partenariat avec les services de l'Etat et ceux du Parc national des Pyrénées a permis de réaliser un cahier des charges complet et adapté au territoire afin de choisir un prestataire de qualité, conscient des enjeux communaux.

Favoriser le partage d'expérience : l'organisation d'un voyage d'étude avec les élus

Afin d'accompagner les communes dans leur gestion raisonnée de l'espace, le Parc national a organisé un voyage d'études sur la démarche d'éco-lotissement en milieu rural. La visite de deux sites, le futur éco-village à Sainte-Croix (*Tarn*) et l'éco-lotissement de Laguiole (*Aveyron*), ont permis aux sept élus et techniciens de la communauté de communes du Pays Toy, de Pierrefitte-Nestalas, d'Aucun, d'Estaing, de Saint-Lary Soulan et du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) des Hautes-Pyrénées, d'échanger sur ces démarches et de comprendre leur mise en œuvre.

Les élus d'Aucun, comme suite à cette visite, ont souhaité mettre en œuvre les principes des éco-lotissements pour aménager le quartier de la Lande Carrieu.

2 communes appuyées dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme

9 communes conseillées dans le cadre de leurs projets d'aménagement

Le partenariat avec les conseils d'architecture urbanisme environnement pour améliorer le cadre de vie

Le parc national des Pyrénées apporte un soutien technique aux communes en partenariat avec les conseils d'architecture urbanisme environnement des Hautes Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques.

Plusieurs communes ont été rencontrées, en amont, pour les conseiller sur des projets d'aménagement d'espaces publics ou pour des actions ponctuelles : communes d'Aucun, Esterre, Grust, Gèdre, Guchen et Sireix en Bigorre et Bescat, Bedous en Béarn.

Le conseil s'attache à éclairer les élus sur les principes d'aménagement afin de les appuyer dans leur décision : analyse du site, des caractéristiques du lieu avec les élus, définition du contenu du programme. Le Parc national des Pyrénées encourage les élus à mettre en valeur l'ensemble des aspects patrimoniaux du projet et permet d'apporter une plus-value technique et financière par le biais de la convention inter régionale du massif des Pyrénées.

L'exemple de la commune de Guchen : aménager pour embellir et sécuriser

En 2014, la commune de Guchen s'est engagée dans l'aménagement de la traversée de son centre bourg. La volonté première des élus était de sécuriser le carrefour central afin de faire réduire la vitesse des automobilistes.

La commune a profité de ce projet d'aménagement routier pour acquérir du foncier, permettant de créer un espace public en lien avec l'église. Les élus, le conseil d'architecture urbanisme Environnement, le conseil départemental, l'agence départementale d'accompagnement des collectivités (ADAC) et le Parc national des Pyrénées, en partenariat avec le maître d'œuvre, ont travaillé ensemble pour concevoir un projet cohérent.

L'aménagement, qui sera réalisé en 2016, tient compte à la fois des enjeux de sécurité tout en mettant en valeur le patrimoine existant : mur en pierre, mise en valeur d'un lavoir, réutilisation de l'ancien porche.



▲ Aménagement place Saint Félix à Aucun (Hautes-Pyrénées)

La marque "Esprit parc national - Pyrénées, 2015 année du lancement

Guidée par les valeurs portées par les parcs nationaux, la marque « *Esprit Parc national* » permet de mettre en valeur des activités, des hébergements et des produits imaginés par des femmes et des hommes qui s'engagent dans la préservation et la promotion du territoire d'exception du Parc national des Pyrénées. Cette marque est destinée aux acteurs économiques du territoire, qui se mobilisent autour d'une même stratégie, d'une même vision, d'une même ambition pour valoriser des produits et / ou des services.

Une gouvernance spécifique

La nouvelle instance de gouvernance, le comité technique de la marque, a été installée sous l'égide du Conseil économique social et Culturel, le 28 avril 2015, pour instruire les premières demandes de marquage de services et/ou de produits.

La constitution d'une offre de produits et service

Trente et un produits et services ont reçu un avis favorable du Conseil économique social et culturel réuni le 4 mai 2015 et bénéficient de la marque, parmi lesquels treize hébergements touristiques, seize sorties découvertes des patrimoines et deux produits artisanaux. Vingt-neuf contrats de partenariat ont été signés. Vingt audits supplémentaires ont été réalisés et seront examinés en 2016.

Une convention de partenariat pour le déploiement et la valorisation de la marque a été signée en 2015 avec le relais départemental des Gîtes de France dans le département des Hautes-Pyrénées.

Des premières actions de communication

L'ensemble de cette offre a été intégrée et valorisée au sein du site national : www.espritparcnational.com

Un dossier de presse a été réalisé pour le lancement national de la marque en juillet 2015 dans les Cévennes, en présence du Président de la République. Il a été adressé à la presse régionale qui a présenté la marque au travers de divers articles publiés durant l'été.



▲ "Marque Esprit parc national - Pyrénées" - Produit de la ruche - Louvie-Soubiron (Pyrénées-Atlantiques)

Le développement de nouveaux cahiers des charges

De nouveaux cahiers des charges, appelés « règlements d'usage catégoriels » (RUC) ont été élaborés collectivement par les différents parcs nationaux. Un stage d'une durée de cinq mois au Parc national des Pyrénées, d'une étudiante confirmée, a permis d'élaborer pour le compte de l'inter parcs un nouveau RUC pour la restauration. Son positionnement a été défini à partir d'entretiens et de tests réalisés dans des restaurants du territoire.

D'autres RUC sur le volet tourisme (*séjours, sites de visite*) et agricoles (*viandes, légumes/fruits et fleurs comestibles, produits transformés*) ont été élaborés entre les différents parcs nationaux au cours de l'année 2015 et seront présentés en comité technique marque en 2016.

Les perspectives engagées

Un plan d'actions et de valorisation des produits marqués a été défini pour l'année 2016. Il repose sur trois axes principaux :

- ▶ l'organisation au printemps 2016 d'une journée de lancement et d'échanges autour de la marque,
- ▶ la valorisation de l'offre (*site internet national, annuaire des produits marqués, ...*),
- ▶ la définition d'un programme de journées techniques et de sensibilisation.

Enfin, la marque fait l'objet d'un plan d'actions inter parcs Pyrénéens établi pour une durée de trois ans. Ce projet élaboré en partenariat avec les parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises et des Pyrénées orientales a été présenté aux partenaires financeurs. Il a pour objectifs de qualifier, de valoriser et de mettre en marché une offre de tourisme durable à l'échelle du massif, grâce aux marques des Parcs pyrénéens.

31 produits et services marqués en 2015

Un objectif de 150 marqués à l'horizon 2017

Programme "zéro pesticide, ma commune adhère"

Au 1^{er} janvier 2017, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics (*loi LABBE et loi sur la transition énergétique*).

Dans ce contexte, un programme « zéro pesticide, ma commune adhère » a été lancé pour permettre l'accompagnement de douze communes afin d'abandonner le recours aux pesticides. Le projet s'échelonne sur la période 2015 - 2016.

En 2015, deux de ces communes ont bénéficié de l'opération (*Bun et Gaillagos*). Dans ce cadre, un bureau d'études les aide à faire un diagnostic complet de leurs pratiques et à définir les alternatives à mettre en place pour l'entretien des espaces communaux, par exemple :

- ▶ alternatives végétales : paillages, plantes couvre-sol, gazons fleuris...
- ▶ alternatives mécaniques : balayage, fauchage, broyage...
- ▶ alternatives thermiques : flamme directe ou à infrarouge, vapeur...
- ▶ alternatives biologiques : lâchers d'auxiliaires (*coccinelles...*), purins...
- ▶ alternatives prophylactiques : renforcement de la résistance des végétaux, fertilisation raisonnée, arrosage adapté...
- ▶ raisonner les aménagements et réaménagements des espaces publics

Plusieurs formations sont organisées par le Parc national des Pyrénées et le Centre national de la fonction publique territoriale (*CNFPT*) à destination des agents communaux et des élus. Des outils de communication sont mis à disposition des communes comme le guide du jardinage à destination des habitants. Il a été édité à 7 000 exemplaires et a vocation à informer le grand public des enjeux liés aux pesticides et des alternatives possibles.

Ouvrage élaboré par le Parc national des Pyrénées pour appuyer la transition écologique en matière de jardinage ▶

Considérant que le point de difficulté majeur dans le cadre de la mise en œuvre d'alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics communaux, reste le cas des cimetières, un guide sur la gestion de ces derniers a été conçu en 2015 et sera édité en 2016.

Le projet est financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 84 000,00 €.



▲ Panneau signalant l'opération "zéro pesticide"

40 communes engagées en 2015

12 nouvelles communes engagées en 2015-2016



Assainissement écologique, de l'innovation pour préserver la ressource en eau

Grâce à l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour - Garonne, le Parc national des Pyrénées a sollicité l'expertise de l'éco-centre Pierre et Terre pour accompagner les porteurs de projets de rénovation de cabanes pastorales ou de refuges à mettre en place des systèmes d'assainissement écologiques (*toilettes sèches et traitement des eaux résultantes par filtres plantés*).

En 2015, ce dispositif a permis l'accompagnement de plusieurs sites : cabanes d'Ilheou et Marcadau, parking de Troumouse, refuge d'Arrémoulit, parc LUDOPIA ainsi que le suivi des projets déjà lancés en 2014.

Par rapport à des systèmes «classiques», plus gourmands en ressources et producteurs de boues, l'utilisation de toilettes sèches et d'un assainissement par filtres plantés réduisent de façon très importante les impacts sur les milieux.

Reste à expérimenter le processus d'assainissement par filtres plantés en altitude, afin de préciser si cette technique est susceptible d'apporter des solutions innovantes et écologiques à la gestion de l'assainissement des sites isolés.

Une montée en puissance de la coopération transfrontalière

En matière de coopération internationale, les programmes avec le conseil régional d'Aquitaine (*Vietnam*) et le département des Pyrénées-Atlantiques (*Argentine*) ont été conduits à leur terme.

2015 aura été la dernière année de coopération avec l'Argentine : une mission technique des « *Guarda parques* » a été organisée du 30 juin 2015 au 10 juillet 2015, en lien avec le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques. Cette mission a consisté en un échange d'expériences des gardes des deux parcs

Une mission a également été organisée en juin 2015 auprès du Parc national de Hoang Lien au nord du Vietnam dans le cadre de la coopération décentralisée du conseil régional d'Aquitaine. Il s'agissait d'apporter un appui à ce parc, dans le domaine de la sensibilisation, de l'accueil du public et de la communication. Une équipe du parc national de Hoang Lien est venue en septembre 2015 en mission dans le Parc national des Pyrénées pendant dix jours.

l'action internationale du Parc se concentre progressivement à partir de 2015 sur la coopération transfrontalière.

Le patrimoine mondial "Pyrénées Mont Perdu : un partenariat transfrontalier toujours plus actif

Le massif de « *Pyrénées Mont-Perdu* » est classé depuis 1997 au patrimoine mondial de l'Humanité. L'année 2015 a été très active pour la gestion de ce bien UNESCO. Un programme triennal d'actions, financé dans le cadre du programme européen POCTEFA, s'est achevé avec un bilan très positif. L'ensemble des actions prévues a été réalisé.

Le parc national a notamment contribué aux actions suivantes :

- l'organisation de deux voyages scolaires transfrontaliers de trois jours pour des élèves du collège de Luz Saint sauveur en partenariat avec les collèges d'Ainsa et de Broto,
- la création d'un film sur la formation géologique du site « *Pyrénées Mont Perdu* » qui présente de façon chronologique les différents événements géologiques qui ont conduit à la formation

du site que nous le connaissons aujourd'hui. De la dérive des continents à l'érosion glaciaire, un certain nombre d'animations viennent expliciter à l'image un discours scientifique vulgarisé pour le plus grand nombre, permettant d'expliquer quels sont les différents événements qui ont façonné les paysages du site « *Pyrénées Mont Perdu* ».

- Ce film a été présenté en avant première à la maison du Parc national des Pyrénées et de la vallée à Luz Saint-Sauveur en février 2015 devant le grand public, les élus locaux et les partenaires du projet. Il a été présenté au festival international des productions audiovisuelles pour le développement durable et l'écologie et a reçu le totem d'argent décerné par le DEAUVILLE GREEN AWARDS.
- la réalisation d'une exposition de photos sur les paysages géologiques du site « *Pyrénées Mont Perdu* » en version française et espagnole. De la Brèche de Roland au canyon d'Ordesa, en passant par le Mont Perdu, jusqu'au canyon d'Anisclo et aux gorges d'Escuain, les roches occupent une importance toute particulière dans le paysage. Elles sont spectaculaires, en perpétuel mouvement, arborant parfois même des aspects étrangement vivants et mystérieux. L'exposition présente vingt-six photos en noir et blanc, permettant de faire ressortir la matière, le grain, les formes. En exacerbant le graphisme, elle laisse la part belle à notre imaginaire...
- Le vernissage de l'exposition s'est tenu en France en même temps que l'avant-première du film sur l'histoire géologique du site Pyrénées Mont Perdu mais également à Torla en mai 2015. Elle a ensuite été présentée depuis février 2015 dans les maisons du Parc national des Pyrénées, notamment à Cauterets dans le cadre du premier festival de l'image montagne et nature.
- l'édition d'un nouveau dépliant de présentation « *Pyrénées Mont Perdu, Cirques et Canyons, Patrimoine Mondial* ». S'adressant au grand public, il a été tiré à 15 000 exemplaires en version française, et à 5 000 exemplaires pour les versions espagnole et anglaise. Ces dépliants sont diffusés dans les maisons du Parc national des Pyrénées et du Parc national d'Ordesa, dans les offices de tourisme des deux versants et auprès des prestataires touristiques français et espagnols.

Le programme POCTEFA 2012-2015 s'est achevé par l'inauguration le 22 octobre 2015 d'un aménagement important réalisé par le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées : le nouveau sentier d'interprétation de Boucharo qui est désormais ouvert à tous les publics. L'ancienne route qui mène du Col des Tentes au Port de Boucharo (*frontière espagnole*) a subi une transformation radicale au profit de la nature et des personnes à mobilité réduite. Ainsi le sentier d'interprétation est accessible aux personnes en situation de handicap moteur, mental et auditif. A 2 200 mètres d'altitude, une voie unique s'ouvre aux promeneurs et aux personnes en fauteuil, face au Taillon et aux autres pics du massif de Gavarnie. Elle est jalonnée de panneaux d'interprétation en français et espagnol, explique au visiteur la géologie, l'histoire et les légendes du site. Le parking a également été aménagé avec trois places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite. Les aménagements ont été réalisés avec la volonté de préserver l'environnement.

La collaboration s'est ainsi fortement renforcée autour de ce programme entre les principaux partenaires français (*Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, Communauté de commune de Gèdre Gavarnie, Office de Tourisme de Gèdre Gavarnie et le Parc national des Pyrénées*) et espagnols (*Comarca del Sobrarbe et le Parc national d'Ordesa y Monte Perdido*).

Elle s'est également traduite en 2015 par l'élaboration d'un plan de gestion transfrontalier du site qui sera finalisé et validé en 2016 ainsi que par l'élaboration d'un nouveau dossier européen POCTEFA qui permettrait de financer un nouveau programme d'actions de 2016 à 2019 comprenant notamment la requalification de l'accueil sur le site de Troumouse.

La participation au montage d'un dossier transfrontalier, le projet "GREEN"

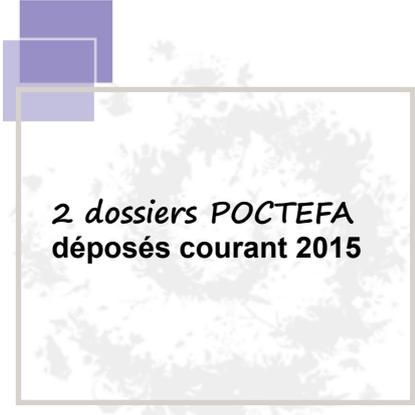
Un projet transfrontalier, associant une quinzaine de partenaires dans les trois pays concernés par le massif pyrénéen (*France, Andorre et Espagne*) a été déposé, sous l'égide de l'association, FORESPYR.

Il s'agit de contribuer à une meilleure conservation de la biodiversité en s'appuyant sur la plus-value apportée par un travail en réseau de l'ensemble des espaces protégés des deux versants.

Quatre types d'actions sont prévus :

- ▶ action transversale de communication,
- ▶ action thématique forêts,
- ▶ action thématique milieux ouverts,
- ▶ action thématique zones humides et milieux aquatiques.

Il s'agit également de donner une plus forte visibilité de l'action des espaces naturels pyrénéens à l'échelle des territoires



**2 dossiers POCTEFA
déposés courant 2015**



ACCUEIL ET SENSIBILISATION

L'accueil, le partage des connaissances et la sensibilisation aux enjeux du territoire protégé font partie des missions du Parc national des Pyrénées.

Le Parc dispose d'un réseau de structures d'accueil et d'information, permettant un maillage dans toutes les vallées : maisons de parc, centres d'accueil saisonniers, relais d'information dans des structures partenaires (Offices du tourisme, ...).

Autour de ce réseau, les équipes du Parc national proposent des rendez-vous sur le terrain, dans les Maisons de parc ou autres lieux : expositions, projections suivies d'échanges, animations et sorties sur des thématiques en lien avec les actions du Parc.

Enfin, depuis sa création, le Parc national des Pyrénées attache une très grande importance à l'éducation à l'environnement et s'investit auprès des scolaires. Dans le cadre de projets pédagogiques élaborés avec les enseignants, les gardes-moniteurs interviennent en classe et sur le terrain tout au long de l'année.

Le territoire du parc national est un terrain idéal pour que les élèves puissent appréhender au mieux la biodiversité et découvrir les patrimoines. Ils peuvent ainsi apprendre à parfaitement connaître le territoire sur lequel ils vivent mais aussi s'initier aux comportements éco-responsables à adopter. Ces connaissances acquises permettent aux enfants d'apprécier la spécificité, la valeur et la beauté des vallées où ils demeurent.

Un passeport éducatif, pour favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable

L'objectif du passeport éducatif du Parc national des Pyrénées est de proposer à l'ensemble des élèves des vallées, une découverte du Parc national et une approche des patrimoines naturel, culturel et paysager et du développement durable.

Le parcours éducatif s'adresse à toutes les écoles de l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Pyrénées.

Le passeport éducatif du Parc national des Pyrénées présente une offre pédagogique autour des thématiques des patrimoines naturels, culturels, paysagers et du développement durable. Ainsi, il propose aux enseignants de pouvoir aborder 9 thématiques : le Parc national des Pyrénées, la faune, la flore, l'eau, la forêt, le patrimoine bâti et les paysages, culture, l'agriculture et le pastoralisme, le changement climatique.

Afin de proposer aux enseignants des regards croisés sur les différentes thématiques et d'aborder de nouveaux sujets, le Parc national s'est associé à différents partenaires : associations d'éducation à l'environnement, personnes ressources ou encore structures mobilisables.

Les projets éducatifs se déclinent, au minimum, sur quatre demi-journées d'intervention dont au moins une sur le terrain. Toutes les interventions effectuées dans les écoles, menées par l'ensemble des partenaires, se font à titre gracieux.

Le contenu pédagogique répond aux programmes de l'Education nationale et a été défini et validé par les Inspections académiques des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques.

Pour accompagner les enseignants dans la définition de leur projet pédagogique, le Parc national remet à chaque professeur le « *livret de l'enseignant* » qui présente de multiples pistes de travail, en lien avec les programmes de l'éducation nationale.

Les élèves, quant à eux, reçoivent au début de leur scolarité un « *livret de l'élève* », qui les suivra tout au long de celle-ci. Il sert de support aux différents projets pédagogiques menés avec le passeport éducatif tout au long de la scolarité de l'élève.

Une journée officielle de présentation et de remise du passeport éducatif a eu lieu à l'école de Barèges - Hautes-Pyrénées - en présence de Monsieur le Directeur des services de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées et de Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. A cette occasion, les enfants ont présenté les résultats des travaux qu'ils avaient mené tout au long de leur année scolaire et ont pu faire part des connaissances acquises sur le milieu de l'eau.

1 140 livrets élèves et
110 livrets enseignants
distribués

Sur l'année scolaire 2014-2015, 1 049 élèves de 29 établissements scolaires de l'aire d'adhésion ont bénéficié d'au moins une intervention d'un garde moniteur



▲ Couverture du livret élève du passeport pédagogique

Des nouveaux supports de communication pour faire connaître les patrimoines

Sensibiliser la population locale, des scolaires et les visiteurs demeure une priorité pour le Parc national. Ainsi, divers supports de communication adaptés aux différents publics et aux messages à transmettre : lettre, journal, ouvrages ... sont édités chaque année.

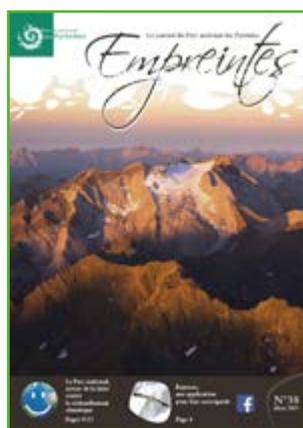
« Empreintes »

Le Parc national des Pyrénées édite deux numéros par an de son journal destiné aux habitants de l'aire d'adhésion, aux élus locaux, administrations et socioprofessionnels.

L'édition estivale 2015 a été tirée à 25 000 exemplaires, l'édition hivernale à 20 000 exemplaires. Il a été diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants de l'aire d'adhésion (17 000 foyers) et envoyé aux partenaires de l'établissement (1 000).

« Empreintes » est également mis à la disposition du grand public dans les maisons du Parc national et est téléchargeable sur www.festivalsdusud.com.

Il traite des missions du Parc national des Pyrénées au travers des sujets d'actualité.



Mise en place d'une page Facebook

Le Parc national des Pyrénées gère depuis 2015 une page Facebook qui réunit plus de 6 500 abonnés. Le taux de fréquentation et de consultation est élevé.

Editions nouvelles, nouveaux produits

- « **L'écriture du temps** », ouvrage coédité par les éditions JOUR DES ARTS.

Comme un voyage au fil de spectaculaires formations et déformations imprimées dans les grès, les calcaires et les granits du site « *Pyrénées Mont-Perdu* » telle une écriture du temps que les géologues décryptent aujourd'hui pour raconter les forces naturelles qui sont à leur origine.

Les photographies de ces paysages sont illustrées de textes en version bilingue français-espagnole, Co-rédigés avec Monsieur Joseph CANEROT, géologue membre du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées.



- « **Paco, le petit Bouquetin ibérique** », cahier de coloriage et d'activités sur le thème du bouquetin, destiné aux enfants à partir de quatre ans. **des Pyrénées** »



Les parcs nationaux éditent conjointement des ouvrages aux Editions GLENAT « *Mosaïque* », petits guides pédagogiques faisant appel aux connaissances scientifiques des divers parcs nationaux.

Le petit guide « *Fleurs des Pyrénées* » a été édité en 2015

- **Malle pédagogique Bouquetin ibérique**, réalisée en partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et le réseau éducation à l'environnement Pyrénées Vivantes.
- **Tee-shirts et doudou sur le bouquetin ibérique**

Une nouvelle porte du Parc national au col du Pourtalet – commune de Laruns

Le Parc national des Pyrénées est devenu propriétaire de l'ancienne douane du col du Pourtalet. Ces locaux étaient fermés suite à la suppression des contrôles systématiques aux frontières.

Le site du Pourtalet est très fréquenté par de multiples usagers qui ne connaissent pas le Parc national des Pyrénées, le patrimoine naturel et la réglementation spécifique à cette zone. Le Parc national se devait donc de sensibiliser ces visiteurs.

Le bâtiment de l'ancienne douane a ainsi été réhabilité, comme structure d'accueil, porte du Parc national et entrée dans la vallée d'Ossau. Il est divisé en trois modules :

- ▶ un point de vente du fromage et de produits locaux, ouvert pendant la saison estivale, permettant également d'aborder avec les visiteurs cette activité économique et culturelle ancestrale, la transhumance, la traite, la vie agricole, sous forme de panneaux.
Le projet est le fruit d'une collaboration fructueuse entre le Syndicat de Bas Ossau et le Parc national des Pyrénées, le point de vente étant géré par une association de bergers transhumants,
- ▶ un hébergement sommaire pour le personnel du Parc national,
- ▶ un point d'information et de sensibilisation, espace ouvert au public du printemps à l'automne. La visite y est libre. Sur ce site transfrontalier, toutes les informations sont délivrées en français et en espagnol, par dix panneaux :
 - ▶ le Parc national des Pyrénées (*objectifs, missions, réglementation...*)
 - ▶ le pastoralisme d'hier : archéologie pastorale, bornage de la montagne, délimitation des espaces pastoraux, bornes frontières.
 - ▶ le pastoralisme d'aujourd'hui : nombre de troupeaux, de bergers, cabanes, ravitaillement, transhumance, fabrication du fromage, fêtes culturelles (*foire au*

fromage...).

- ▶ les richesses faunistique et floristique de la vallée d'Ossau,
- ▶ la randonnée et les activités de la vallée, panneau réalisé en collaboration avec la Communauté de communes de la vallée d'Ossau.

Ce bâtiment a été conçu pour être totalement autonome en énergie grâce à ses panneaux solaires. Le Syndicat d'Electrification et de l'Energie des Pyrénées-Atlantiques a été un partenaire précieux pour l'électrification du site.

Le 7 juillet 2015, la porte d'entrée du Parc national des Pyrénées en vallée d'Ossau, au col du Pourtalet (*commune de Laruns*), a été inaugurée.

Coût des travaux
495 943 €

Point d'information labellisé
"Tourisme et handicap"



▲ Bâtiment des anciennes douanes avant réhabilitation



▲ Porte d'entrée du Parc national des Pyrénées au Pourtalet après réhabilitation

La déconstruction du refuge de Barroude – propriété du Parc national des Pyrénées

Dans la nuit du 11 au 12 octobre 2014, un incendie détruit totalement le refuge de Barroude, propriété du Parc national des Pyrénées, en vallée d'Aure - Hautes-Pyrénées.

Le refuge de Barroude, construit en 1973, était situé à 2 377 mètres. D'une surface de cent soixante mètres carrés et d'une capacité de trente-cinq places, il était extrêmement connu des randonneurs. Le site de la Gela, où il est installé, est exceptionnel de beauté.

Les restes du refuge, au milieu de cet espace naturel protégé, conféraient au paysage un aspect esthétiquement dommageable et étaient susceptibles de poser des problèmes de sécurité publique (*envol des tôles, présence de batteries...*). Propriétaire du bien, le Parc national des Pyrénées a souhaité faire évacuer les restes du refuge de Barroude et démolir les derniers ouvrages afin de restaurer l'aspect premier du site.

Mais ce projet allait prendre un certain temps !

Le temps de l'enquête, qui sera close en juillet 2015, la gendarmerie interdit la remise en état du site afin de permettre certaines expertises liées à l'enquête judiciaire.

Suite à un appel d'offres public lancé le 24 août 2015, le Parc national des Pyrénées confie au groupement d'entreprises locales ATTM & SOCABAT, la déconstruction du refuge



Le chantier devait débiter le lundi 5 octobre, mais les contraintes de travail à cette altitude sont complexes à gérer !

La météo et en particulier un plafond trop bas, contraint la société d'hélicoptage HELIBEARN à différer le transport des baraquements et des engins de chantiers sur le site du refuge de Barroude. De plus, la capacité de l'hélicoptère étant limitée, la pelle araignée prévue sur le site de déconstruction doit être démontée en plusieurs éléments.

La semaine n'est malheureusement pas favorable du point de vue météorologique et c'est seulement le vendredi 8 octobre que la base vie peut enfin être installée, la pelle araignée remontée à l'emplacement de l'ancien refuge et que l'équipe de compagnons peut commencer un tri fastidieux.

Là-haut la neige commence à tomber, les températures sont négatives, il faut faire vite avant que tout soit recouvert.

Bien que la base vie soit capable d'abriter les agents en cas de météorologie défavorable, l'entreprise a fait le choix d'hélicopter le personnel matin et soir sur le chantier.



▲ Refuge de Barroude le 1er septembre 2014

◀ Refuge de Barroude après incendie

Le groupement ATTM & SOCABAT travaille vite et une partie du week-end, afin de récupérer le temps perdu à cause des aléas météorologiques. Il faut tout trier : le bois, le métal, la pierre, etc. Une majeure partie de ce travail est réalisée à la main et à l'aide de la pelle araignée. L'ensemble de ces déchets sera descendu par quelques soixante dix rotations d'hélicoptères.

Les différents matériaux et équipements sont ensuite transportés vers les sites agréés de traitements des déchets.

Le jeudi 22 octobre, les travaux s'achèvent, la base vie et l'ensemble du matériel sont redescendus dans la vallée. Une réception de chantier est organisée sur place avec la presse.

Le site de Barroude a retrouvé un aspect quasi originel, seul subsistent deux abris sommaires, semi enterrés, pour les randonneurs de passage : l'ancien local de stockage des batteries et le local des poubelles.

Montant des travaux
70 355 € TTC

16 500 € de frais
d'hélicoptage



▲ Exécution des travaux de remise en état - octobre 2015



▲ Le site le 22 octobre 2015 après remise en état



PILOTAGE ET GESTION DE L'ETABLISSEMENT

La gestion du parc national des Pyrénées est confiée à un établissement public à caractère administratif, sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie, permettant de combiner la garantie de l'Etat (tutelle, recours), l'association des acteurs locaux (conseil d'administration, conseil économique social et culturel) et l'expertise scientifique (conseil scientifique).

Doté de la personnalité morale de droit public, son organisation repose :

- ▷ sur des organes directeurs qui lui sont propres : conseil d'administration, conseil économique, social et culturel, conseil scientifique. Madame la Préfète des Hautes Pyrénées est le commissaire du gouvernement de l'établissement public du Parc National des Pyrénées*
- ▷ sur un budget propre, alimenté par des ressources propres et par la subvention pour charge de service public du ministère en charge de l'écologie,*
- ▷ sur un patrimoine propre, notamment immobilier que l'établissement gère.*

Le parc national est implanté sur son territoire en six secteurs dont deux dans les Pyrénées-Atlantiques et quatre dans les Hautes Pyrénées et, depuis le 1^{er} septembre 2015, deux unités territoriales.

*L'établissement public a son siège à Tarbes dans les Hautes Pyrénées.
Au 31 décembre 2015, ses moyens étaient de 74.5 équivalents temps plein (ETP) avec un budget annuel, toutes dépenses confondues de 8 006 349,91 €.*

Gouvernance

Le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a été renouvelé par arrêté, en date du 9 novembre 2015, de Madame la Ministre en charge de l'écologie. Le nouveau conseil d'administration, a été installé le 1^{er} décembre 2015.

Monsieur Laurent GRANDSIMON, Maire de Luz Saint Sauveur, a été élu Président du conseil d'administration.

Monsieur André BERDOU, Conseiller départemental des Pyrénées Atlantiques, et Madame Chantal ROBIN – RODRIGO, Conseillère départementale des Hautes-Pyrénées, ont été élus vice-présidents.



▲ M. A. Berdou, Mme Ch. Robin Rodrigo, M. L. Grandsimon

Le bureau du Parc national des Pyrénées a été renouvelé, dans sa composition, lors du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2015.

Pour l'année 2015, l'activité du **conseil scientifique du Parc national des Pyrénées** s'est principalement caractérisée par :

- ▶ la finalisation du travail sur l'élaboration et la validation de la stratégie scientifique,
- ▶ la constitution de groupes de travail sur le projet d'ouvrage qui sera édité pour l'anniversaire des cinquante ans du Parc national des Pyrénées et sur la démarche d'évaluation patrimoniale de la faune. Le conseil scientifique est aussi associé, via la participation active d'un de ses membres, au suivi de la mise en œuvre du plan climat énergie territorial du Parc national,
- ▶ des avis émis dans le cadre de l'activité de police administrative de l'établissement (*avis sur des travaux dans le cœur ou sur des projets de réglementations*) : vingt-quatre avis en 2015 contre dix-neuf en 2014.

Le conseil d'administration et le conseil scientifique du Parc national des Pyrénées ont émis le souhait de travailler dans une plus grande complémentarité. La démarche de collaboration, entre les deux instances, sera engagée en 2016.

Le conseil économique, social et culturel s'est réuni, une fois au cours de l'année, le 4 mai 2015 à Gaillagos (*Hautes-Pyrénées*). Deux sujets principaux ont été abordés lors de cette séance de travail :

- ▶ le suivi de la mise en œuvre de la charte du territoire,
- ▶ la marque « *Esprit parc national* ».

Le conseil économique, social et culturel poursuit son travail de suivi de mise en œuvre de la charte avec une nouvelle feuille de route qui sera présentée aux membres début 2016. Une refonte de la composition de cette instance est à engager de façon à ce qu'elle puisse davantage répondre aux attentes et aux attributions de cet organe de gouvernance notamment en matière d'évaluation de la charte et d'octroi de la marque pour les produits et services du territoire.

En 2015 :
trois réunions du conseil d'administration et quatre du bureau
trois réunions du conseil scientifique
une réunion du conseil économique social et culturel

La vie de l'établissement

Fonctionnement de l'établissement

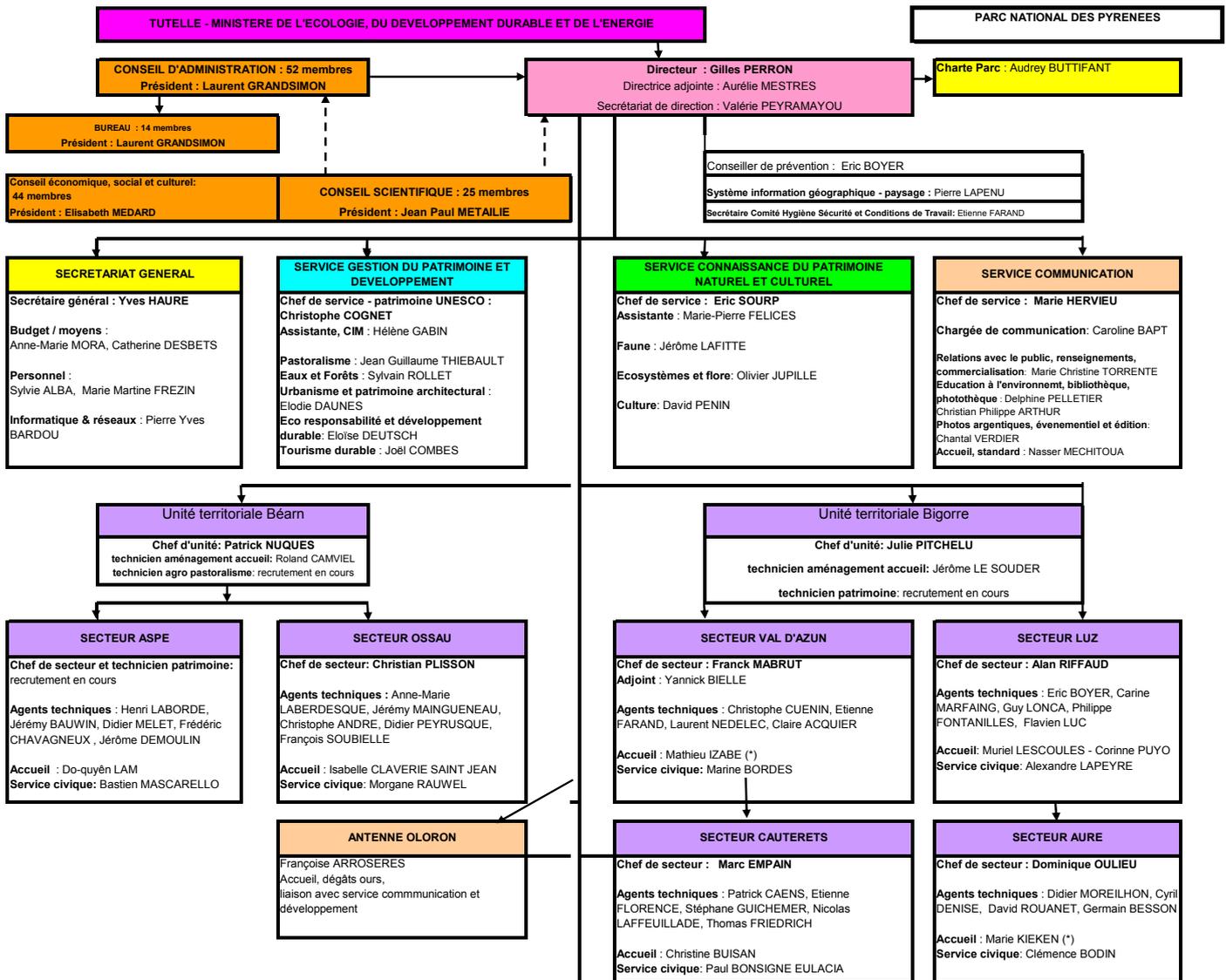
Le fonctionnement interne de l'établissement a été marqué pour l'année 2015 par les grands sujets suivants :

- la mise en place du schéma de réorganisation :

Adopté par le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, le 3 mars 2015, la mise en place du nouveau schéma de réorganisation de l'établissement public a été engagée dès le mois d'avril 2015.

Deux unités territoriales ont été créées à la date du 1^{er} septembre 2015 :

- une unité territoriale « *Bigorre* » qui regroupe les secteurs de Luz Saint Sauveur - Gavarnie, des vallées d'Aure, de Cauterets et du val Azun avec un agent de catégorie A à sa tête et un agent de catégorie B, chef de secteur, dans chacune des vallées. Le siège de cette unité territoriale est basé à Luz Saint Sauveur,
- une unité territoriale « *Béarn* », qui regroupe les secteurs des vallées d'Ossau et d'Aspe, avec un agent de catégorie B confirmé à la tête et un agent de catégorie B, chef de secteur, dans le secteur de la vallée d'Ossau. Le siège de cette unité territoriale est basé à Bedous.



(*) contrat aidé

Parallèlement, pour gérer au mieux la transversalité des champs d'intervention, le centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Toulouse, du ministère en charge de l'écologie, accompagne les agents du Parc national des Pyrénées dans une démarche de travail en « *mode projet* ». Une formation a été organisée les 29 et 30 avril 2015.

► un nouveau contrat d'objectifs :

Le 7 juillet 2015, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a adopté un nouveau contrat d'objectif, déclinaison, pour trois ans, de la doctrine de l'établissement. C'est le quatrième signé entre l'Etat et l'établissement public du Parc national des Pyrénées. Pour la période 2015-2017, les priorités pour l'établissement public en charge du Parc national des Pyrénées sont les suivantes :

- mettre en œuvre la réorganisation de l'établissement public,
- rationaliser les coûts de fonctionnement de l'établissement,
- diversifier les ressources de l'établissement public,
- être identifié dans les futurs contrats et programmes opérationnels européens,
- renforcer les partenariats,
- mettre en œuvre de la charte,
- répondre aux enjeux de l'agence française pour la biodiversité.

De plus, le contrat d'objectifs des établissements publics de parcs nationaux décline trois grandes orientations portées par le ministère en charge de l'écologie :

1. inscrire les actions menées dans les principes fondamentaux des parcs nationaux (*dont la mise en œuvre des chartes*) tout en respectant les doctrines établies par la tutelle,
2. viser l'excellence environnementale au niveau du territoire et de la gestion des établissements publics de parcs nationaux,
3. anticiper les évolutions du contexte administratif et budgétaire.

► un audit du Parc national des Pyrénées :

Le Parc national des Pyrénées a connu, en 2015, un audit du fonctionnement de ses services. Il s'inscrit dans le cadre du programme d'activités du conseil général de l'écologie et du développement durable conformément aux compétences de ce dernier. Il intervient selon le rythme normal de suivi, le précédent audit ayant été réalisé en 2010. Ses objectifs généraux étaient d'évaluer l'efficacité des politiques de protection et de développement durable et l'état d'avancement et les effets de la mise en œuvre de la réglementation issue de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 :

- évaluer l'efficacité de la protection et de la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ainsi que l'acquisition de connaissances,
- évaluer la préparation et la mise en œuvre de la charte du parc dans le cœur comme en zone d'adhésion et les dynamiques créées,
- porter un regard sur les conditions de gouvernance,
- porter un regard sur les échanges avec la tutelle et Parcs nationaux de France et sur le management interne.

Ce moment a fortement mobilisé les équipes du Parc national des Pyrénées, notamment celles du secrétariat général. Les conclusions du rapport d'audit ont été présentées au comité technique local réuni le 15 octobre 2015.

- un contrôle de la cour des comptes :

Le Parc national des Pyrénées est l'objet, depuis le 17 mars 2015, d'un contrôle de la cour des comptes diligenté en application de l'article 111-13 du code des juridictions financières. Il porte sur la gestion du Parc national des Pyrénées entre 2009 et 2014. Ce contrôle inclut l'examen juridictionnel des comptes de l'établissement public. Les magistrats de la cour des comptes devraient rendre, en mai 2016, leur rapport provisoire qui sera soumis à une phase contradictoire avant d'être adopté définitivement par la juridiction.

Ils ont effectués :

- un contrôle sur pièce : un site Extranet a été mis en place à cette fin – plus de quatorze mille pages de documents ont été mis à disposition,
- un contrôle sur site du 22 au 24 juin 2015,
- une première restitution orale du contrôle lors d'une réunion avec Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées tenue le 10 mars 2016.

Les ressources humaines

La gestion des ressources humaines s'organise autour d'une dynamique appuyée sur le pro logiciel de gestion VIRTUALIA. Des chantiers conséquents ont été conduits en 2015 dans les domaines suivants :

- concours de dé précarisation des personnels contractuels :

Un arrêté, en date du 6 février 2014, a autorisé, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et a fixé les épreuves ainsi que le nombre de postes offerts. Cinq agents contractuels du Parc national des Pyrénées ont été reçus à ce concours. Ils seront titularisés, à la date d'effet du 13 septembre 2014 – date de proclamation des résultats – dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. Le secrétariat général du Parc national des Pyrénées a géré, en 2015, la titularisation de ces agents dans les corps de la fonction publique d'Etat,

- adaptation du suivi d'activité des personnels du Parc national des Pyrénées :

Depuis plus de six ans, les personnels du Parc national des Pyrénées assurent un suivi de leur activité sur le pro logiciel de gestion VIRTUALIA. La grille de ce suivi d'activités a été adaptée, au 1^{er} janvier 2015, aux items du nouveau contrat d'objectif signé pour la période 2015 – 2017,

- l'accueil de six jeunes volontaires au titre des services civiques :

Depuis le 1^{er} novembre 2015, au titre d'un agrément renouvelé avec l'agence du service civique, le Parc national des Pyrénées accueille six jeunes volontaires pour une durée de huit mois. Ils sont affectés dans les vallées du Parc national des Pyrénées. Ils ont pour missions de :

- présenter le Parc National des Pyrénées et ses missions au grand public - valoriser l'espace naturel exceptionnel qu'est le Parc national des Pyrénées,
- informer et conseiller les visiteurs, notamment ceux en situation de précarité, en matière de réglementation, découverte de la nature, supports techniques et pédagogiques - valoriser l'espace naturel exceptionnel qu'est le Parc national des Pyrénées auprès de ces publics,
- conduire, auprès du grand public et des écoles et collèges du Parc national des Pyrénées, des démarches d'éducation à l'environnement dans le cadre du projet «*passport éducatif*».



▲ Services civiques accueillis au 1er nov. 2015

Aspects financiers

- la formation continue des personnels : Elle s'organise autour de la participation à des stages organisés localement ou par l'atelier technique des espaces naturels ou des formations interministérielles. L'ensemble des stages réalisés, en 2015, auprès de l'atelier technique des espaces naturels représente cent soixante-neuf jours. Pour les autres formations, les agents du Parc national des Pyrénées ont participé à deux cent quarante-quatre jours de stage. L'ensemble est en légère augmentation par rapport à 2014 nonobstant la diminution des effectifs de l'établissement public.



▲ Formation sécurité en montagne



▲ Formation SST recyclage

L'exercice 2015 s'est soldé par des résultats comptables négatifs. Le budget 2015 du Parc national des Pyrénées s'établit à 8 006 349,91 € avec un taux d'exécution de 99,91 %. La masse globale des charges est en augmentation de + 4,87 % par rapport à 2014. L'exercice est déficitaire de 1 101 476,89 € contre 493 495,00 € en 2014.

Le fond de roulement au 31 décembre 2015 était de 427 364,08 € en augmentation de 239 627,95 € par rapport à 2014. Son montant équivaut à environ un mois de fonctionnement de l'établissement public.

La trésorerie du Parc national des Pyrénées s'établit à 282 542,00 €, au 31 décembre 2015, contre 21 000,00 € au 31 décembre 2014. Ce montant a permis d'assurer une partie des salaires du mois de janvier 2016 hors pensions civiles.

Le Parc national des Pyrénées connaît ainsi son quatrième exercice déficitaire consécutif. Cette situation peut s'expliquer par les éléments d'appréciation suivants :

- la baisse de la dotation du ministère en charge de l'écologie. Elle a diminué de 400 000,00 € en 2015 et ce malgré un abondement exceptionnel de 200 000,00 € en fin d'exercice 2015. Le phénomène a d'autant plus de conséquences que la dotation pour charges de service public représente près de 95% des recettes encaissables,
- la dotation pour charges de service public permet d'assurer :
 - la paie des personnels dont le montant continue à progresser – en raison du poids des charges – nonobstant la suppression régulière d'emplois,
 - le fonctionnement courant de l'établissement public sur une année.

Elle ne permet plus de financer la politique d'intervention de l'établissement public en charge du Parc national des Pyrénées notamment au titre de la convention interrégionale de massif. Le Parc national des Pyrénées porte une politique publique, au nom d'un engagement de l'Etat pris par Monsieur le Préfet de région – préfet de massif – et le ministère en charge de l'écologie, in fine sur ses fonds propres.

L'engagement du Parc national des Pyrénées sur cette politique a un coût ad minima par an de 300 000,00 €. Un abondement de la dotation pour charges de service public, de ce montant, permettrait de rééquilibrer progressivement le budget du Parc national des Pyrénées.

3. les recettes d'ordre sont en décrochages par rapport aux dépenses. Les trois bâtiments cédés, en 2015, ont rapportés la somme de 259 900,00 € alors que la dépense d'ordre, représentant la valeur comptable nette des bâtiments vendus en 2015, était de 228 638,84 €. La vente de biens immobiliers a un impact conséquent sur la trésorerie mais pas sur le résultat final de l'exercice budgétaire en raison de la forte valorisation des biens immobiliers dans l'actif. Cependant, à terme, la vente de ces biens générera des économies de fonctionnement,
4. les dépenses de personnel augmentent de 1,50 % nonobstant la suppression d'un emploi. Cette progression est portée par les charges et notamment les pensions civiles (*y compris un double paiement de 70 000,00 € au titre des personnels contractuels titularisés – loi SAUVADET*). Les mouvements sur cette enveloppe budgétaire sont cruciaux. Elle représente 65% du budget de l'établissement public. L'objectif de réduction de l'enveloppe du personnel n'a pas été tenu alors même que le Parc national des Pyrénées a respecté ses objectifs en termes d'emplois.
5. l'établissement public a des difficultés à porter des opérations qui nécessitent des avances de fond même si elles sont subventionnées. Ce contexte budgétaire peut remettre en cause, à terme, la conduite de tout projet nouveau par l'établissement public. Cette situation va à l'encontre de l'ambition affichée d'augmenter les ressources propres de l'établissement public.

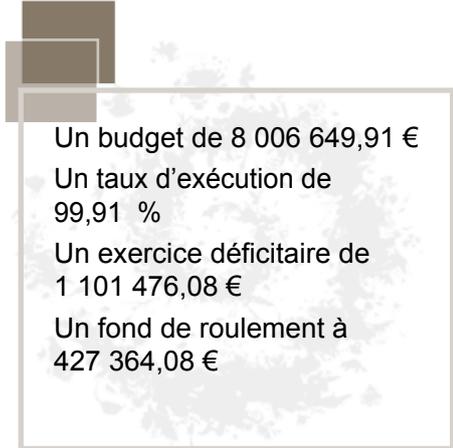
6. les dépenses d'intervention se situent à un niveau conséquent car nous sommes en fin de programme de la convention interrégionale de massif – dernière année du programme et terme de nombreux arrêtés attributifs de subvention. De plus, le conseil d'administration a modifié les conditions de versement des subventions. Désormais, une avance de 50% peut être appelée dès la signature de l'arrêté.

Le Parc national des Pyrénées se situe dans l'épure souhaitée par les administrations de tutelle c'est-à-dire environ trente jours de fond de roulement, quasiment pas de trésorerie et des dotations pour charges de service public servant à couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement courant.

Cette affirmation pourrait être rassurante si elle ne générait pas des difficultés quotidiennes de gestion, des tensions dans les équipes et si elle n'obligeait pas à une vigilance permanente sur la trésorerie.

Le taux d'exécution des dépenses, par rapport aux prévisions, s'est amélioré. Il était de 91,07 %, en 2012, de 94,00 % en 2013, de 99,72 % en 2014 et de 99,91% en 2015. Les marges budgétaires diminuent d'autant. Les services du secrétariat général du Parc National des Pyrénées ont traité, en 2015, 1929 mandats, contre 2 030 en 2014, et 248 titres de recettes contre 301 en 2013.

Le délai de paiement moyen annuel, pour 2015, s'établit à 12,00 jours contre 6,00 jours en 2014, 7,00 jours en 2013 et 9,25 jours en 2012, c'est-à-dire bien en deçà du délai réglementaire de 30 jours. Le taux d'apurement des recettes et titres de recettes de l'établissement public est de 100 %.



Un budget de 8 006 649,91 €
Un taux d'exécution de 99,91 %
Un exercice déficitaire de 1 101 476,08 €
Un fond de roulement à 427 364,08 €

Logistique et immobilier

Dans une délibération, en date du 7 juillet 2015, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a renouvelé, dans ses attendus et orientations, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Parc national des Pyrénées pour la période 2015 – 2020.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Parc national des Pyrénées pose les principes suivants concernant la gestion des biens immobiliers de l'établissement public :

1. les biens vacants seront proposés à la vente,
2. les maisons des gardes les plus vétustes, et nécessitant de forts investissements de mise aux normes, seront proposés à la cession, - la gestion immobilière des refuges sera orientée vers la longue durée et la prise en charge des gros travaux par un attributaire ou vers la cession,
3. le partenariat avec les collectivités sera privilégié afin de gérer les équipements ouverts au public,
4. la rénovation de la maison du Parc national des Pyrénées de Gavarnie est un objectif à mettre en œuvre dans la durée du schéma pluriannuel de stratégie immobilière,
5. les nouveaux principes législatifs et réglementaires, en matière de gestion des logements par nécessité absolue de service et d'accessibilité, seront appliqués,
6. le maintien des agents et de leurs familles au centre des secteurs du Parc national des Pyrénées.

La mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière a débutée, en 2015, avec les actions suivantes :

- ▶ la mise en vente des biens vacants :
La maison des gardes du Parc national des Pyrénées de Gèdre (428 m²) et d'Etsaut (220 m²) ont été proposées à la vente après estimation domaniale, publicité et éventuelle décision du conseil d'administration si le prix d'achat n'est pas conforme à l'estimation domaniale. L'ensemble représente la cession de 888 mètres carrés.
L'économie de fonctionnement (*entretien courant, impôts, fluides, etc.*) attendue est d'environ 7 500,00 € par an.

- ▶ la révision de la gestion immobilière des refuges :

Le Parc national des Pyrénées dispose de quatre refuges en nue-propriété. Ces équipements sont maintenus dans le patrimoine de l'établissement – afin d'affirmer l'image du Parc national des Pyrénées dans le cœur de son territoire – mais tous modes de dévolution seront proposés afin d'en transférer la gestion sur une longue durée.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière envisageait :

- ▶ une dévolution payante sur la longue durée avec transfert des charges, dont les gros travaux, au bailleur (*personne morale ou physique*). Cette dévolution serait mise en œuvre au terme d'un appel à candidature et pour une durée minimale de vingt ans. Elle se ferait sous la forme d'un bail emphytéotique ou d'une délégation de service public transmissible avec l'accord du propriétaire,
- ▶ une cession directe, après évaluation domaniale, aux collectivités intéressées ou à des associations reconnues.

Les travaux juridiques préparatoires à la mise en œuvre d'une délégation de service public, sur dix-huit ans, ont débutés en octobre 2015 avec le soutien d'un cabinet juridique conseil.

- ▶ pour les maisons du Parc national des Pyrénées, le partenariat avec les collectivités sera privilégié :

Pour les équipements recevant du public, et comme c'est déjà le cas pour la maison du Parc national des Pyrénées de Saint Lary Soulan et la maison du Parc national des Pyrénées et du Val d'Azun d'Arrens Marsous, un partenariat a été recherché avec les collectivités.

Pour la maison du Parc national des Pyrénées de Luz Saint Sauveur, une convention a été passée avec le syndicat mixte de la maison de la vallée et du Parc national. Des solutions permettant de générer des économies de fonctionnement et de personnel seront recherchées.

- la mise en application des nouveaux principes législatifs et réglementaires au titre des établissements recevant du public (*maison du Parc, refuges, siège*). Le Parc national des Pyrénées, compte tenu de l'évolution des normes et des circonstances budgétaires, ne sera pas en mesure de remplir les conditions utiles au renouvellement de tous les labels « *tourisme & handicap* » - quatre handicaps - pour ses établissements recevant du public. La norme applicable aux dits établissements du Parc national des Pyrénées sera l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a délibéré dans ce sens le 1^{er} décembre 2015.

Le Parc national des Pyrénées a élaboré un agenda d'accessibilité, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées, pour les biens suivants :

- maison du Parc national des Pyrénées d'Etsaut – Pyrénées Atlantiques – agenda pour les années 2016 et 2017 pour un coût d'environ 4 200,00 € (*aménagement de la banque d'accueil, de l'escalier ainsi que du parking extérieur*),
- maison du Parc national des Pyrénées de Laruns – Pyrénées Atlantiques - agenda au titre de l'année 2016 pour un coût d'environ 3 700,00 € (*aménagement de la banque d'accueil, signalétique et stationnement*).



Parc national des Pyrénées
2 rue du IV Septembre - BP 736
65007 Tarbes cedex
Tél. 05 62 54 16 40
www.parc-pyrenees.com